

Ile aux Moines

La Gazette



Photo : Hervé CRÉQUER

Gazette municipale n° 38 - Décembre 2019

1€ au profit d'une association humanitaire

SOMMAIRE



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES.....	2	■ LA VIE DE L'ÎLE	23
■ ÉDITO DU MAIRE	3	■ ET AILLEURS	25
■ LA VIE DE LA COMMUNE	4	■ CONSEILS MUNICIPAUX.....	26
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS.....	8	■ INFOS PRATIQUES	38
■ NOTRE PATRIMOINE	19		

MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

02 97 26 32 61

Fax : 02 97 26 38 27

www.mairie-ileauxmoines.fr

mairie@mairie-ileauxmoines.fr

Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)
le matin de 9h00 à 12h00

Horaires supplémentaires

du 1^{er} mai au 30 septembre
de 15h00 à 17h00 mardi et jeudi
du 1^{er} juillet au 31 août
tous les samedis de 9h00 à 12h00

DÉCHETS - TRI

Encombrants

(Kerscot - Rue du Dolmen)
Lundi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 9h30 à 12h30
Samedi de 9h00 à 12h

Déchets verts

(exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap)
Pour le transport, possibilité de s'adresser
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

La commune rappelle :

- Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le conteneur prévu.
- Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.
- Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.

Dessins offerts par notre concitoyen Nono
Et merci à tous les photographes !

Comité de Rédaction : Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

Mise en pages : Groupe Imprigraph / IOV,
Céline Dupuis
Dépôt légal n°1666



NUMÉROS UTILES

URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 34 82

SERVICES

Office de Tourisme (1 ^{er} avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	36 31
de 9h à 12h - du mardi au samedi - Toute l'année	
Linky	08 00 05 46 59
Enedis (dépannage)	09 72 67 50 56

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo www.kiceo.fr	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

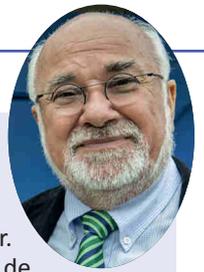
École Saint-Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	07 70 00 50 90
Bibliothèque	02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h vendredi de 10h à 12h + lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 ^{er} juillet au 31 août	
Camping	02 97 26 30 68

CULTE

Presbytère d'Arradon	02 97 44 03 72
Office dominical à 10h30	

SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
Sans rendez-vous :	9h30 à 11h30 sauf vendredi 16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi
Sur rendez-vous :	après appel téléphonique
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeutes - Quentin Landel	07 88 35 34 29
- Sébastien Martinez	06 62 76 47 20
Sur rendez-vous du mardi au vendredi	
Ostéopathe - Alexa Châtelet-Vannier	06 51 67 72 56
Sage-femme - Anne Bozzetto	06 45 79 17 29
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires :	ouvert samedi après-midi et dimanche matin



Insularité

Mon frère Yves, de seize ans mon aîné, plus connu à l'Île-aux-Moines sous son troisième prénom "Sosthène" m'a fait découvrir un mot dont je n'imaginai pas faire tant d'usages : insulaire. Avec une de ses premières payes, au début des années 60, il s'était fait construire une plate. Elle allait rejoindre l'armada de ses consœurs, affublée du nom de "l'insulaire". Le mot m'était complètement inconnu et je me souviens très bien de son introduction, voire de son intrusion dans mon vocabulaire. Tel monsieur Jourdain j'étais donc insulaire sans le savoir, sans qu'aucune de mes institutrices ne m'ait prévenu d'avoir contracté cette maladie congénitale.

Qu'ils soient habitants d'une petite île comme la nôtre, de nos grandes îles bretonnes, des îles d'Europe du Nord, des Antilles, de l'océan Pacifique ou Indien, les îliens trouvent très vite des terrains d'entente, de partage de leurs spécificités qui sont plus nombreuses que ce qui les différencie. Indéniablement le rapport à la mer, l'existence d'une rupture de la continuité territoriale créée à un moment de la journée un « Splendide Isolement » qui modèle un style de vie.

Oui, le rapport à la terre, à la géographie interroge. Le sujet est tellement intéressant que la science des îles a trouvé un nom : la nissonologie. Du 14 au 19 octobre, quelque deux cents universitaires, chercheurs, étudiants ont participé à un colloque intitulé îles 2019. Ils ont partagé leur semaine entre l'auscultation de la « vraie » vie d'Ouessant, Molène, Sein et en partages de communications scientifiques. Une des finalités de ces travaux était de tenter d'élaborer un Manifeste des Îles afin qu'elles soient reconnues à tous les niveaux de décision, pour permettre de nouveaux modes de développement insulaire en combinant les réponses environnementales, sociales, économiques et technologiques...

Nous constatons avec plaisir que les statuts des insulaires et de leurs territoires sont des sujets d'actualité ; pour la première fois notre existence

a même été soulignée par le Président de la République dans son allocution de juillet dernier. C'est dans cette même logique que les maires de notre Association des îles du Ponant ont été reçus par monsieur le président de l'Assemblée nationale et les députés de nos circonscriptions le 27 novembre, et le lendemain par monsieur le président du Sénat entouré des sénateurs de tous les départements de nos îles. Nous n'en revenons pas avec des mesures susceptibles de transformer notre vie mais avec la certitude que notre musique de chambre(s !) a été entendue. Notre principale revendication porte sur la nécessité que la loi et les règlements prennent en compte nos différences, ouvrant la porte au droit à l'expérimentation et à son accompagnement.

L'insularité est un mode de vie induisant la proximité, la recherche de la convivialité, les échanges. Plus de cent personnes étaient présentes à notre réunion publique de début octobre, plus de cent trente à la première séance du ciné-club du dimanche, plus de deux cents au spectacle annuel des Korollerien Izenah. Rien d'étonnant à ce que déjà plus de 100 personnes aient répondu à l'invitation de s'associer à la préparation du festival des Insulaires que nous aurons l'honneur d'accueillir en septembre prochain.

Oui l'insularité est un sujet géographique mais tout autant sociologique. Une fois par an, le Peuple des Insulaires fait sa transhumance pour aller à la découverte d'une autre île, y rencontrer les autochtones mais plus encore partager au gré des rencontres, des stands, des débats, des concerts, chaque île membre de l'Association des îles du Ponant.

La solidarité, la communion d'intérêts ne se décrète pas mais se construit. Le processus est bien engagé et son constat par nos élus départementaux, régionaux légitime le soutien qu'ils nous apportent.

À tous, à chacun, d'excellents vœux pour la nouvelle année, qu'elle nous donne souvent l'occasion de nous réjouir de partager le plaisir de l'insularité !

Décembre 2019,

Philippe Le Bérigot



**La cérémonie des vœux se déroulera
le samedi 11 janvier 2020 à 11h, en salle du Conseil Municipal.
Vous y êtes chaleureusement conviés.**

L'EHPAD

Depuis juin, plusieurs événements ont eu lieu à l'EHPAD. Nous avons réalisé le pique-nique annuel au Trec'h, une journée très attendue par les résidents, leurs familles et l'équipe accompagnée par la directrice Mme Capitaine. Après une promenade jusqu'au Trec'h, nous avons dégusté le repas copieux préparé par Éric, le cuisinier. Sous le soleil, nous avons profité d'une ambiance conviviale sous les airs d'accordéon de Marina, l'infirmière.

Comme d'habitude, avant toutes les vacances scolaires, les enfants sont venus prendre le goûter avec nous. Pour les accueillir, nous avons réalisé des gâteaux qui ont été très appréciés par les grands et les petits.

À deux reprises, les lycéens de Tinténac sont venus à notre rencontre. La première visite, ils ont chanté et dansé pour notre plus grand plaisir. Lors de la seconde, nous avons fait plusieurs ateliers : jeux de société, palets, soins de bien-être et des activités artistiques. Merci de leur visite que nous avons appréciée.

Pour la semaine bleue, le groupe de danse Korollerien Izenah est venu nous présenter des danses de leur dernier spectacle. Lors de cette journée partagée avec les familles, nous avons admiré les danses en couple ou collectives tout en dégustant des gaufres.

L'animatrice, Patricia Beucherie

« Zéro Phyto » les enjeux pour la santé et l'environnement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades, accessibles ou ouverts au public, et relevant de leur domaine public ou privé.

En effet, cela entraîne la pollution des eaux, et les expositions ponctuelles peuvent présenter des risques pour le personnel mais aussi pour les personnes qui s'y promènent.

Depuis avril 2018, nous sommes donc revenus sur l'Île-aux-Moines à un entretien manuel et mécanique et nous avons

mis en place la gestion différenciée, au cimetière, ainsi que dans l'ensemble de nos espaces verts.

C'est pour cela qu'il nous faut tous accepter de faire preuve d'une certaine tolérance : la végétation spontanée ne doit pas être vue comme sale mais au contraire comme une vraie richesse pour la biodiversité.

*L'agent technique du fleurissement et des espaces verts,
Hélène Serve-Catelin*

Sentier côtier : résultats de la transplantation des pieds d'asphodèles

Le chemin côtier de la pointe de Nioul est désormais ouvert. Sa mise en place a engendré des travaux particuliers pour tenir compte d'une plante dont nous avons déjà ici parlé : l'asphodèle d'Arrondeau.

Si celle-ci est très commune sur l'île, les densités observées à la pointe de Nioul sont pour le moins remarquables. Aussi, faire passer un chemin au milieu d'une telle station de plantes protégées a nécessité l'obtention d'autorisations particulières.

Les responsables du projet (Direction Départementale des Territoires et de la Mer et département du Morbihan) ont donc missionné le bureau d'étude Althis pour monter un dossier de demande de dérogation auprès du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Après examen, le tracé a été validé par arrêté préfectoral à condition toutefois de respecter un certain nombre de précautions dont deux principales :

- La canalisation du public par des clôtures pour la traversée des zones les plus sensibles
- Le transfert des pieds d'asphodèles situés sur le tracé

Pour permettre de réaliser cette deuxième condition, le Conservatoire du littoral a mis à disposition une parcelle près de l'école de voile présentant des caractéristiques similaires à celles d'où seront effectués les prélèvements.

Les travaux du sentier côtier ont ainsi débuté par une opération de transplantation à l'automne 2018, période la plus favorable pour ce genre d'opération. Ainsi, plus de 2000 pieds ont été déplacés et installés dans leur nouvelle parcelle.



Suite à cette opération, un suivi a été réalisé par le bureau d'étude au printemps 2019. Il a permis de constater que la totalité des pieds avaient repris, même si ceux-ci avaient un certain retard dans leurs développements, sans doute à cause du stress subi lors de l'arrachage.

Ce travail de suivi se poursuivra dans les prochaines années et s'accompagnera de mesures d'entretien du site favorable à l'espèce (fauche, limitation du développement des ajoncs et de la ronce).

Julien Leperlier

Festival des Insulaires

À près l'île d'Yeu en 2011, Belle-Île-en-Mer en 2012, Molène et Ouessant en 2013, Hoëdic en 2015, l'île d'Aix en 2016, Bréhat en 2017, Groix en 2018, Batz en 2019, c'est l'Île-aux-Moines qui a été choisie pour la 9^{ème} édition des Insulaires.



« De Chausey la plus au nord, à l'île d'Aix la plus au sud, les 15 îles du Ponant forment une étonnante communauté. Au total 16 000 habitants vivent en permanence sur ces territoires isolés. Un peuple uni par la mer, uni par un même sentiment d'insularité, mais qui se croise plus souvent qu'il ne se rencontre, entre deux rotations maritimes. C'est pour offrir à ces populations l'occasion de se retrouver chaque année qu'a été créé en 2011 le festival des Insulaires. Un pari audacieux à l'époque, impossible à réaliser disaient même certains. Et pourtant...

Les Insulaires, festival des îles du Ponant, a pour objectif de réunir chaque année les habitants de ces îles pour trois jours de rencontre.

Les Insulaires c'est l'échange et la joie de se revoir, entre insulaires et amis des îles, d'échanger nos idées, de rire, de profiter de spectacles de tous univers, de partager nos différences îliennes, de participer



à des conférence-débats sur les problématiques de la vie sur les îles, de réfléchir à l'avenir de nos territoires, se divertir, de connaître l'artisanat développé dans toutes les îles du Ponant, d'écouter des musiques souvent interprétées par des artistes insulaires, de Bretagne ou d'ailleurs.

Le festival est ouvert à tous : petits et grands, îliens et continentaux, amis des îles, simples curieux... L'ensemble des animations proposées (concerts, spectacles, débats, expositions, projections de film...), ainsi que l'accès au village, SONT TOTALEMENT GRATUITS. » (Sources : Association des îles du Ponant / Les Insulaires !).

Ces rencontres inter-îles sont devenues pour beaucoup des rendez-vous incontournables, une occasion de nouer des liens entre les îles.

Le succès de cet événement a dépassé le cadre insulaire et est reconnu par toutes les instances régionales comme une réussite des habitants des îles qui prouvent ainsi leur ouverture sur le monde, leur curiosité de la différence, avec pour objectif la valorisation de leurs îles, comme des lieux de

vie, de travail, de production, de rencontre, et pas simplement comme des destinations touristiques.

Nous nous devons d'accueillir nos amis îliens des Îles du Ponant, comme nous l'avons toujours été sur chacune des 8 îles qui nous ont reçus.



C'est pour commencer à préparer toute l'organisation de ce festival, qui aura lieu la deuxième quinzaine de septembre 2020, que nous avons eu nos deux premières réunions les 17/10 et 30/11/2019.

La première des priorités est la recherche d'hébergements pour y loger les participants des autres îles. Si vous avez la possibilité de prêter une ou plusieurs chambres, une maison, ou tout autre logement, faites-le-nous savoir, à l'accueil de la mairie ou à Céline à la bibliothèque. Il nous faut trouver plusieurs centaines de lits pour ces trois jours.

Pour organiser et participer au bon déroulement de ce festival, nous avons encore un grand besoin de bénévoles pour compléter tous ceux qui nous ont déjà rejoints. Nous allons créer des groupes de travail qui auront chacun en charge une partie de la réussite de cette organisation et de son bon déroulement. Merci de vous inscrire à la mairie, en nous transmettant vos coordonnées téléphoniques et votre mail, afin que nous puissions vous contacter facilement. (mail mairie : mairie@mairie-ileauxmoines.fr ou Céline : bibliothèque@mairie-ileauxmoines.fr)

Nous comptons sur vous pour que ce festival des Insulaires 2020 soit une vraie réussite et un vrai moment de bonheur pour tous les îliens des îles du Ponant.

Joël Bouf



Billet de fin de saison 2019 du centre de loisirs

Petit rappel : le centre de loisirs, accessible à tous les enfants de 4 à 16 ans, fonctionne les mercredis ainsi que durant toutes les vacances scolaires, sauf à Noël.

Le mercredi, l'ALSH est ouvert toute la journée ; il est fréquenté par les enfants qui peuvent y pratiquer du bricolage, des ateliers sportifs ou des sorties à la piscine, patinoire etc. Une animatrice diplômée et moi-même, encadrons les activités.

Cet été, le centre de loisirs a accueilli 311 jeunes toutes tranches d'âges confondues ; ils ont pu participer aux activités mises en place par des animateurs diplômés ou en cours de formation ; ils ont été 12 sur l'ensemble de la saison à avoir mis leurs compétences, leur bonne humeur et leur gentillesse au service des enfants.

Grâce à eux, les jeunes (ou moins jeunes) vacanciers ont pu s'ouvrir à de nouvelles disciplines (course d'orientation, athlétisme, kin-ball) et participer à de nombreuses sorties.

Cette année encore des stages de natation ont été organisés sur la plage et ils ont connu un certain succès malgré les aléas de la météo.



Les stages de surf, d'équitation, de tennis, de voile, de foot, de cirque ont également répondu aux attentes des enfants.

Les adolescents ont pu apprécier les sorties à l'Escape-game ou au Laser-game qui leur étaient réservées.

Pour la Toussaint, l'équipe d'animation était composée d'un stagiaire BAFA, Christiane Névo animatrice BAFA et moi-même.

Les activités proposées ont plu et ce sont quelques 58 jeunes qui ont fait vivre le centre.



Un minibus a été loué pour le bonheur des cavaliers le matin. L'après-midi, il était consacré aux sorties telles que le Jump-parc, le karting-bowling ou le nouvel espace de jeux « Alrékids » à Auray.

Le défilé d'« Halloween » a réuni plus de 28 enfants qui sont tous repartis avec des poches bien pleines. Merci pour eux !



Il n'en demeure pas moins que les activités proposées par l'équipe d'animation sont coûteuses parfois, mais notre but est aussi d'offrir aux insulaires des choses variées, innovantes et intéressantes.

Merci au personnel communal, aux élus, aux parents, d'être présents, de nous soutenir, de nous aider parfois lorsque nous avons besoin d'eux.

Voilà, l'année 2019 s'achève déjà et nous vous donnons rendez-vous en 2020.

Le service jeunesse vous souhaite à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et surtout une très bonne santé !

Prenez soin de vous et de vos proches ;-)

Merci à tous, à bientôt !

Anne-Cécile Joubaud, directrice du centre de Loisirs

Le recensement détermine, tous les cinq ans, la population officielle des communes. Du nombre d'habitants dépend la participation de l'État à leur budget : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Recensement en ligne (de préférence) : seul l'agent recenseur est autorisé à vous remettre, en mains propres, votre code de connexion. Absent lors de son passage ? Manifestez-vous auprès de l'agent recenseur ou de la mairie.

Recensement papier : il vous est déposé, en mains propres, par l'agent recenseur à qui vous le remettrez rempli.

NB. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (*dont les agents recenseurs*) sont tenues au secret professionnel.

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0002	Axelson Gunnar	Extension	Le Rahic	le 07/06/2019
19Y0003	SCI Angel & fils	Extension	Le Bindo	le 03/07/2019
19Y0005	Jean-Louis Pinquier	Extension, modif, constructions	Rue de la Grimpette	le 12/08/2019
19Y0006	Marc Gailhardou	Extension et modif façades	Le Trec'h	le 23/09/2019
19Y0007	Arthur Ancenay	Maison individuelle	Lot Ar er Vran	le 29/08/2019
19Y0009	Emmanuèle Martin-Chauffier	Extension	Rue Yvon Cadet	le 18/29/2019
18Y0020M01	Serge Luco	Modif réseaux	Le Rahic	le 16/09/2019
16Y0001M01	Vincent Le Marhadour	Abattage arbre + portail clôture	Rue du Petit Pont	le 18/09/2019

Permis d'aménager

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0002	Commune de l'Île-aux-Moines	Cheminement piéton	Bois d'Amour	le 04/11/2019
19Y0001	Commune de l'Île-aux-Moines	Aménagement Cromlec'h	Kergonan	le 29/11/2019

Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0002	Bruno Huet	Démolition bungalow	Rue Beg er Men Du	le 27/11/2019

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0005	Marie de Couriss	Création baie + rénovation toit	Beg Moussir	le 19/06/2019
19Y0011	Jean-Luc Le Pluart	Élargissement portillon	Le Rahic	le 16/08/2019
19Y0016	Dimitri Boulte	Division terrain	Le Rudel	le 06/06/2019
19Y0017	Dominique Calligaris	Construction mur en pierre	Le Gazolven	le 16/07/2019
19Y0018	Patrice Liguistin	Modif ouverture	Le Rahic	le 13/06/2019
19Y0019	Pierre Bonnefoy	Remplacement menuiseries	Rue Beg er Men Du	le 12/09/2019
19Y0020	Emmanuèle Martin-Chauffier	Abri de jardin	Rue Yvon Cadet	le 18/09/2019
19Y0022	Hervé Le Bihan	Abri de jardin	Le Bocéno	le 24/09/2019
19Y0028	Louis-Marie Tattevin	Clôture	Rue Benoni Praud	le 09/10/2019
19Y0029	Jean Patti	Clôture	Rue du Petit Pont	le 08/10/2019
19Y0031	SCI Tor Sauzen	Construction muret + portillon	Le Trec'h	le 24/10/2019
19Y0033	Eric Videlier	Abattage arbre, muret + portail	Kergonan	le 18/11/2019
19Y0034	Dominique Le Mailloux	Châssis de toit	Rue de la Forge	le 22/10/2019
19Y0032	Christian Drode	Abattage arbre, plantation haie	Kergonan	le 22/11/2019

TRAVAUX

Réalisations en cours :

Patrimoine :

- Valorisation du Bois d'Amour et du Cromlec'h

Biens communaux :

- Rénovation appartement de la ferme du Cromlec'h
- Rénovation logements au-dessus salle annexe

- Réflexion sur l'usage de la maison du Rinville

Infrastructures :

- Réseaux d'eau, d'assainissement rue de la Forge, le Rest, le Poulfanc, route du Bas, le Naudeux, rue de Trénéguel
- Enfouissement des réseaux électriques Penhap
- Le cimetièrre : entretien et projet agrandissement

La Bourse aux Plantes

L'Île-aux-moines, l'île fleurie...
Continuons à embellir notre île en fleurissant les espaces publics et nos jardins.

Pour reprendre les échanges de plantes et la distribution de graines comme nous l'avions fait à pâques dernier, nous vous proposons de nous retrouver à la 6^{ème} édition de la bourse aux plantes qui se tiendra dans la cour du Rinville le **samedi 18 avril 2020**.

Laure Pédezert



Easylang



Fondée en 2009 par Bernard Tattevin, l'association Easylang vient de fêter son dixième anniversaire.

En même temps elle change de dimensions puisque dorénavant ce sont deux langues dans lesquelles on peut s'exercer, l'anglais et l'espagnol. Voilà de quoi communiquer avec 1,7 milliards de personnes qui maîtrisent l'une de ces deux langues en première ou deuxième langue!

Nous sommes maintenant 24 personnes à nous retrouver chaque

semaine, soit le mardi pour l'anglais avec Bernard, soit le jeudi pour l'espagnol avec Chantal Martin. (Certains participent aux deux séances).

La rigueur inévitable de la grammaire est largement compensée par la convivialité de nos conversations et chansons (mais toujours dans la langue étudiée!)

Contact : André Lauer 02 97 26 38 44
ou Laurette Beven 09 70 02 25 66



Association des Parents d'Élèves de l'école St-Joseph

L'école St-Joseph de l'Île-aux-Moines compte, pour cette année scolaire 2019-2020, 19 enfants, 8 élèves dans la classe de Myriam de Béarn (PS à CE1) et 11 élèves dans la classe de Bénédicte Chatel (CE2 à CM2).



Cette année le bureau est représenté par :

- Marine Montoriol : Présidente.
- Morgane Guiragossian : Présidente adjointe.
- Julie Longuet : Secrétaire.
- Marie Talhouarne : Secrétaire adjointe.
- Édouard Brunet : Trésorier.
- Marine Brunet : Trésorière adjointe.

À l'école St-Joseph de l'Île-aux-Moines :

- Cette année, nos petits écoliers partiront en classe découverte à l'assaut des magnifiques châteaux de la Loire.
- Grâce à la participation d'Élise Daniel, les élèves de l'école ont pu prendre part au projet « Une école à Atsavé », un village au Togo. Ils ont eu à écrire des lettres dans le but de correspondre avec ces écoliers togolais. Ils recevront à leur tour des lettres au retour d'Élise. Merci à elle pour ce partage !
- Des cours d'anglais continuent à être proposés aux enfants tous les lundis après-midi.

- Armelle Guiragossian propose les lundis et mardis après-midi des activités musicales et artistiques.

L'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre vous propose cette année :

- Marchés de Noël : les vendredis 13, 20 et le dimanche 22 décembre 2019 sur la place du marché. Nous vous proposerons une vente d'objets confectionnés par les enfants de l'école St-Joseph de l'Île-aux-Moines pour accrocher dans le sapin et bien sûr de bons gâteaux faits avec amour !
- Bric à brac de Pâques : le samedi 11 avril 2020 sur la place du marché. Venez nombreux profiter de ce moment pour vous débarrasser de tout ce dont vous n'avez plus besoin !
- Repas de fin d'année : le samedi 27 juin 2020. Ensemble et dans la bonne humeur nous partagerons un repas pour fêter la fin de l'année scolaire !



Pour nous contacter :

06 82 66 55 58 - Mail : apelstjoseph56@gmail.com

Nous vous souhaitons tous nos vœux pour cette nouvelle année !

L'APEL



Remue - Méninges IAM : Apprenez à entretenir votre mémoire

La prochaine session de 10 séances (la 10^{ème} !) débutera le 11 mars 2020

Pour toute nouvelle inscription, demande d'information ou séance d'essai, il est préférable de prendre préalablement contact avec l'association. Merci d'appeler l'une d'entre nous.

Danielle Feneux : 06 09 76 01 11
Marie-Liesse Luneau : 06 79 58 60 13

ADSL

Des nouvelles du sentier littoral

Cet été, le sentier littoral de la pointe de Nioul a ouvert... Des îlois et des visiteurs ont pu le pratiquer. Beaucoup ont apprécié et parfois simplement découvert les paysages uniques de cette pointe de l'île.

En octobre, les travaux à Brouël sud ont repris et actuellement se terminent. Ils vont permettre de suivre le sentier littoral depuis le chantier du Guip jusqu'à pratiquement la pointe de Brouël.

Bonne promenade à tous ! Joyeux Noël et bons vœux 2020 !

ADSL IAM



Pensionnés et veuves de la Marine marchande et de la pêche

Bonjour à tous,

Depuis la parution du bulletin municipal de juin dernier, nous avons eu à déplorer le décès de l'un de nos adhérents : Daniel Béven, en juillet. Nous pensons à ses enfants.

Nous tenons à ce que notre repas des marins de l'île ait lieu rapidement. André, notre trésorier, s'en occupe activement.

Le 29 août, réunion avec la Commission des Affaires Sociales à l'ENIM de Lorient pour préparer le Congrès de St-Brieuc.

Le 20 septembre à Carhaix, réunion du comité de Bretagne où la présidente est allée avec Serge Cantaloube. Tous les départements bretons étaient représentés. Il faut préciser que la Bretagne représente 70 % des adhérents de la Fédération.

Le 24 septembre, départ pour St-Brieuc avec les trains en grève. Finalement, 2 trains avec changement à Rennes. La semaine a passé très vite avec, le travail à la Commission à préparer les motions, assister aux réunions du Bureau fédéral, à l'assemblée générale et puis... courir, courir... pour ne pas arriver en retard à la cérémonie au monument aux morts des Marins, au Rozelier, où nous avons rejoint les 137 morbihannais qui avaient fait le déplacement. Sincèrement, j'ai trouvé que c'était une des plus belles cérémonies auxquelles j'ai assisté jusqu'ici.

Le dimanche 29 septembre, Congrès, avec 650 personnes présentes. Le directeur de l'ENIM, un remplaçant, a lu un discours qui refusait tout !! Le Président Schirman a annoncé qu'il arrêterait l'année prochaine et qu'à la Commission des Affaires Sociales nous étions 6 sur 8 à démissionner. Il nous a remerciés d'avoir passé 15 à 20 ans à essayer de faire pour le mieux (motions, études de très nombreux cas sociaux, de décrets...), et a remis à chacun la médaille de la Fédération.

Ce n'était pas fini pour moi. Le Président Gérard Kergosien m'a décorée de la croix d'officier du Mérite maritime. Donc, journée pleine d'émotion où j'ai seulement regretté que les îlois ne soient pas présents, ni ma famille retenue sur l'île par ses occupations. Je réfléchis en ce moment pour organiser quelque chose sur l'île pour fêter ces 2 médailles.

Je reste au Bureau départemental, déléguée des Veuves de marins du Morbihan, et à la tête de notre section.

Bonnes fêtes de fin d'année avec tous mes vœux les plus chaleureux pour que 2020 vous garde, tous, vous et vos familles, en excellente santé.

Michèle Beven

Comité des Fêtes

Retour sur une année de festivités !

Téléthon 2018, week-end festif sur la place du marché ainsi que lors de la promenade sur le Golfe l'après-midi du samedi en partenariat avec la Sté Izenah ! Les différentes animations ont permis de verser à l'AFM Téléthon la somme de 3286 € !

Le 1^{er} janvier, comme c'est la tradition depuis quelques années, nous nous sommes retrouvés pour nous souhaiter tous nos vœux autour du traditionnel vin chaud !

Et voici le temps de la Chandeleur, le 2 février, à la salle annexe de la Mairie. Moment convivial que les îlois partagent autour d'un apéro et dégustation de crêpes.

Que de joie et d'amusements, le 9 mars avec la soirée « Les îlois font du ski » à la salle polyvalente en partageant... une raclette de circonstance bien sûr.

Du 27 mai au 2 juin, avec des associations de l'île, nous avons animé la Semaine du Golfe ! Temps forts du mardi au samedi avec les animations sur Venise et la Norvège et l'accueil des différentes flottilles.

Le dimanche 23 juin, pique-nique convivial sur la plage à l'occasion de la Saint-Jean, avec traditionnel partage du barbecue et du feu de joie.

Durant la saison estivale, comme chaque année, nous avons animé les soirées du 14 juillet et 15 août, avec les bals pour enfants et les descentes aux lampions suivis des bals sur la place du marché. Un grand merci à vous tous pour vos participations.

Et depuis le mois d'octobre, n'oubliez pas votre séance ciné-club mensuelle jusqu'en avril, en collaboration avec l'association « Passeurs de Films ». Le Comité des fêtes est heureux d'avoir offert aux enfants de l'école et leur famille leur première carte d'adhérent au ciné-club.

Souhaitons vous voir nombreux pour nos différentes animations 2020. Bonne année à vous.

Le Président et le bureau





Izen'arts

Bonjour à tous,

Izen'arts vous propose sur 2019 / 2020 les activités suivantes :

- Tai-chi : les samedis de 9h30 à 11h (hors vacances scolaires), au Rinville. Vous êtes les bienvenus tout au long de l'année, débutants ou pas.
- Stretching : les samedis de 11h à 12h (hors vacances scolaires), au Rinville.
- Un atelier de découverte de la sophrologie (1h) pour adulte a eu lieu le samedi 14 décembre 2019. Nous pensons en proposer d'autres. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le remonter.
- Module de sophrologie pour enfants sur 8 semaines : les inscriptions sont ouvertes
 - Les lundis, 18h-19h, du 6 janvier au 10 février 2020, à la salle annexe.
 - Les lundis, 18h-19h, du 2 mars au 6 avril 2020, à la salle annexe.
- Cours de guitare pour enfant : Les mardis, à l'école de l'Île-aux-Moines, (hors vacances scolaires). Actuellement 6 enfants de l'île profitent de cette activité.
- Cours de Piano pour enfant / ado : Les mercredis après-midi, à l'école de l'Île-aux-Moines. 6 enfants / ados profitent de cette activité. Des créneaux restent disponibles.

Izen'arts peut également vous proposer les activités suivantes, si le nombre d'inscriptions est suffisant. Si une ou plusieurs activités vous intéressent, n'hésitez à nous contacter.



- Cours de guitare pour adulte : jour et horaires à définir
- Cours de piano pour adulte : restent quelques créneaux les mercredis après-midi, et sinon d'autres jours peuvent être envisagés.

Pour rappel, la pratique d'un instrument de musique nécessite d'avoir cet instrument chez soi 😊

- Danse Modern-Jazz adulte/ado : les samedis après-midi, créneau à définir
- Danse Modern-Jazz enfant (6 - 12 ans) : samedi après-midi, créneau horaire à définir
- Initiation danse (4 à 6 ans) : les samedis, créneau à définir.
- Yoga : jour et horaires à définir

Nous aimerions également proposer des activités autour du dessin (enfant, ado, adulte), et du théâtre pour les enfants. Si vous êtes intéressés pour proposer vos services sur ces activités, vous êtes les bienvenus.

En plus de l'aide importante de notre commune que nous remercions pleinement, nous recherchons également des mécènes pour nous permettre de continuer à proposer ces activités diverses à moindre coût et d'en envisager d'autres. Les dons (à déduire de vos impôts) sont les bienvenus 😊
Une belle fin d'année à toutes et tous et portez-vous bien.

Nous Contacter :

Marine Montoriol : 06 82 66 55 58

Izenarts56@gmail.com

Sur Facebook : Izen'Arts - Le Zen et les Arts sur l'Île-aux-Moines

Korollerien Izenah

Après notre première représentation lors de la semaine du Golfe au mois de mai, nous avons participé à la Fête de la Mer le dimanche 28 juillet à la pointe du Trec'h et contribué à la bonne ambiance de cette manifestation sous une météo agréable et un public chaleureux.

Comme de coutume, pour terminer la saison 2019, notre spectacle ce samedi 30 novembre a mis en scène la légende des deux îles « Arz et l'Île-aux-Moines » avec la rencontre de deux jeunes issus de milieux trop différents pour qu'une union

soit possible, mais leur persévérance a-t-elle eu raison ? Et ce, autour de danses de poursuites et de protection de l'être cher ! Un moment qui a permis à tous de se divertir et pour terminer la soirée, le repas a réuni un large public.

Les membres de Korollerien vous remercient de votre participation et vous souhaitent de bonnes fêtes et une très bonne année 2020.

La secrétaire, Catherine Le Roux





Kin-Ball Club Îlois

Excellent début de saison des Requins

Les 2 équipes juniors ont commencé de la meilleure des manières leur saison lors de la 1^{ère} journée de championnat de France junior de kin-ball. Les Requins Arlequins (U13) sont 2^{èmes} au classement tandis que leurs aînés, les Requins Blancs en U17 ont pris la 1^{ère} place. Il va falloir continuer les progrès pour rester au top des championnats.



Les Requins Blancs 1^{er} au championnat.



Une équipe mixte adulte a participé à la Coupe du Monde des Clubs aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) du 28 octobre au 2 novembre. Suite à un tirage difficile avec notamment des équipes japonaises et canadiennes, l'équipe termine 14^{ème} sur 19. Malgré une légère déception du côté sportif, les participants ont adoré l'expérience et les rencontres internationales enrichissantes autour du gros ballon. Ils ont pu aussi supporter les équipes de France masculine et féminine qui terminent respectivement 2^{ème} et 5^{ème} de la Coupe du monde des Nations. Le Canada restant indétrônable au sommet du monde.

Entraînements les samedis : 10h-11h30 U13 et 11h30-13h U17 et adultes.

Le Président, Armand Plessis - 06 07 84 99 52

Pilates

Franck Ameaume, moniteur de sports, assure des cours de Pilates à la salle du Rinville le lundi à 17h et à 18h ainsi que le vendredi à 17h et à 18h, ce dernier étant réservé aux débutants.

Cette technique de gymnastique permet de faire travailler des muscles profonds que l'on n'a pas l'habitude de travailler et de préserver ainsi son dos.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler Franck au 06 09 12 44 09 ou Sylvaine Guichard 06 83 06 42 34

Gymnastique Féminine

Comme d'habitude l'Association gymnastique féminine assure 3 cours par semaine le lundi à 14h30, le mardi à 10h et le mercredi à 18h ; seul changement pendant les mois d'hiver de novembre à mars les cours ont lieu à la salle du Rinville qui est sûrement plus petite mais beaucoup plus agréable au niveau température.

24 personnes cotisent à cette association ; le tarif annuel est de 72€ comprenant la licence à la Fédération de Gymnastique pour tous.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler Sylvaine Guichard au 06 83 06 42 34

Festival de la Voile : vers de nouveaux horizons

En cet été 2019, le 15 août a marqué le lancement du 24^{ème} Festival de la Voile.

Tout commence par un beau tour de l'Île-aux-Moines pour toutes les catégories de bateaux inscrits. Un tour comme on l'aime avec, devant le port, un départ délicat sans trop de vent, et un courant qui tente de vous faire « voler » la ligne. Et puis doucement un vent qui rentre de l'ouest pour donner du muscle à la régata, gonfler les spis, faire chanter les étraves. Une force suffisante pour que le jury de la SRV décide de faire jouer deux tours, malgré un passage délicat pour doubler à la pointe de Penhap contre un courant qui a pris aussi de l'ampleur.

Les régates des deux jours suivants se disputent sur le même régime d'ouest avec deux parcours différents.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le vendredi 16 août, les habitables sortent du Golfe avec le jusant, tournent une bouée en baie de Quiberon et rentrent avec le flot. L'autre partie de la flotte - Guépard, traditionnels, catamarans - double une bouée mouillée en rivière d'Auray, devant le Fort Espagnol.

Lors de la troisième journée, celle du 17 août, le parcours fait contourner l'île-aux-Moines par le sud, remonter au nord vers la bouée de l'île de Boëdic avant de rentrer vers le port. Seul, le plan d'eau du golfe du Morbihan peut offrir ce type de parcours passionnant, arbitré par un courant facétieux. Coup de chapeau aux organisateurs, avec une sécurité aux mains de professionnels de l'ASPPV et les bénévoles de l'ANIM, sous la houlette du président Yves Mergault qui rend compte chaque jour aux services du CROSS.

Les régatiers, une nouvelle fois, ont pris beaucoup de plaisir à naviguer, en particulier la flotte des Guépard forte de 26 bateaux. Une régata si serrée que les deux premiers terminent ex-æquo. L'équipage Fabrice Levet et Eric Forgue



ANIM

Notre assemblée générale statutaire se réunira le samedi 28 décembre prochain à 17h dans la salle du Rinville de l'île-aux-Moines.

Je vous en informe car cette AG s'inscrit dans une situation TRÈS IMPORTANTE pour notre association. Vous l'avez peut-être appris, mais dans le cas contraire, je vous l'annonce :

Marine Montoriol (Vice-Trésorière) et moi-même, Yves Mergault (Président), désirons passer la main et annonçons dès à présent notre démission pour la prochaine AG.

Le conseil d'administration a été informé de ce choix dès le mois de juillet et une annonce officielle a été faite lors de l'AG des Guépard, qui est en grande partie concernée par cette décision.

J'espère de tout cœur, que certains/certaines d'entre vous auront envie de prendre le relais, pour participer activement à cette belle aventure, que je souhaite quitter pour des raisons personnelles et familiales, mais qui m'a beaucoup apporté.

Il est important de noter que la situation de ANIM est claire financièrement, et surtout que Marine Montoriol et moi-même, Yves Mergault, sommes et seront disponibles pour la passation des informations, déjà très documentées sur supports électroniques.

Nous sommes également à votre disposition pour tout échange en amont de cette AG, afin de répondre à vos questions qui se poseraient dans l'optique d'un désir de prendre ma suite pour poursuivre l'œuvre de Marc.

l'emporte sur celui de Brice Quilien et Lionel Péan, ce barreur étant, tout simplement, vainqueur de la Whitbread 1986 ! Malheureusement, les autres séries sont moins fournies et depuis plusieurs années, le nombre de participants est en constante diminution. 115 bateaux seront classés, auquel il faut ajouter les 26 coureurs du Festival Jeunes disputé sur Catamaran et Optimist.

Le Festival de la Voile de l'île-aux-Moines n'a plus le retentissement d'antan. Ce n'est pas un phénomène particulier ; la régata est en forte désaffection sur l'ensemble des plans d'eau français. Pour s'inscrire, la licence FFV, liée au certificat médical, est obligatoire. Si cela représente une réelle contrainte, ce ne peut être la seule raison de la chute du nombre de participants. L'accession des jeunes à la régata, par exemple, a besoin d'être repensée. Au cœur de la plaisance, la répartition entre la voile et le moteur continue d'évoluer. Les statistiques montrent depuis plusieurs années un basculement vers l'utilisation de petits bateaux à moteur pour le plaisancier. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir le nombre croissant de pneumatiques et de petits pêche-promenade qui naviguent aujourd'hui dans le Golfe. Faut-il y voir une influence sur le milieu de la régata ? Autre temps, autres mœurs.

Le Festival de la Voile, après plusieurs phases d'existence, est parvenu à l'aube d'un nouveau challenge. Une partie de l'équipe de l'ANIM, organisatrice du Festival, et avec elle notre Président Yves Mergault, tire sa révérence après trois années de bons et loyaux services. Une page se tourne. La nouvelle équipe devra s'adapter à l'évolution de la plaisance, au plaisir des coureurs, à la satisfaction des îlois.

Daniel Gilles



Enfin, il est également important de noter que les activités peuvent être repensées, tant dans leur préparation que dans leur mise en œuvre, un travail plus participatif pourrait être envisagé avec l'association des Guépard, ..., tout est possible 😊.

Cet article fait office d'appel à candidature pour la reprise de la présidence de l'ANIM.

Yves MERGAULT (06 48 11 01 22) et Marine MONTORIOL (06 82 66 55 58) sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, le cas échéant. N'hésitez pas !

Nous invitons toute personne intéressée par le poste de la présidence à se faire connaître au plus tôt !

Le Président, Yves Mergault

Des nouvelles de l'association pour un Sinagot Îlois

Cette année 2019 a été l'année de la remise à niveau du bateau grâce à l'effort de tous. Merci encore pour cette solidarité qui s'est exprimée à tous les niveaux. Depuis les assemblées d'élus : la Mairie, le Département, l'Agglo et la Région jusqu'à chacun d'entre vous qui directement ou à travers la cagnotte ouverte sur Internet ont permis que les travaux nécessaires soient menés à terme. Grâce à tous, le Crialéis aborde en pleine forme sa 30^{ème} année.

Un rappel de l'ensemble des travaux réalisés, pour les techniciens et les amoureux du vocabulaire de l'architecture navale : remplacement du mât de taillevent, du banc et des deux violons, préceinte arrière-tribord, de l'étambot, de 4 membrures, 2 varangues 4 apôtres et 10 varangues.

Le Crialéis a repris du service le 16 avril pour une saison bien chargée avec 45 sorties en plus des rassemblements de voiliers traditionnels toujours nombreux. La saison s'est terminée par le grand défi des Sinagot (écraseurs de crabes) qui se déroulait sur un parcours autour de l'île d'Arz en laissant Pladic et Pen Bleï à tribord.

Le bateau a été désarmé le 18 octobre.

Pour 2020 nous avons prévu le remplacement du tillac, le tannage des voiles au Petit Pont et les 30 ans du Crialéis vers la fin mai. Bien sûr nous apporterons notre concours aux Insulaires de fin septembre.



Il est très agréable de pouvoir conclure cette saison sur des projets positifs et d'oublier les travaux de l'an passé.

Que cette perspective positive soit la vôtre pour l'année qui se présente, tel est le vœu que nous formulons pour vous tous et tous ceux qui vous sont chers. Une très belle année 2020 à toutes et tous.

Bien cordialement,

Le Bureau.

Un rappel : vos embarquements seront toujours organisés par notre patron qui vous accueillera au 06 70 07 08 42.

Sous réserve de disponibilité des salles, l'AG pourrait se dérouler le 25 Janvier à 17h30.

Tournois de tennis à l'Île-aux-Moines



Comme annoncé dans la gazette municipale de l'Île-aux-Moines de juillet dernier, un groupe de résidents organise chaque année sur leur terrain de tennis, deux tournois ouverts à tous, l'un en simple pour les jeunes jusqu'à 14 ans et l'autre en double pour les adultes femmes et hommes. Ces tournois ont eu lieu les mercredi 7 et jeudi 8 août et les organisateurs prévoyants, compte tenu de la météo incertaine du jeudi, avaient organisé les parties jusqu'à 21h00 mercredi profitant du soleil.

21 jeunes étaient inscrits, dont 6 dans la catégorie « avenir de moins de dix ans » et la finale a donné lieu à un spectacle de qualité entre Alexia de Lanversin (classement 15/3) et Louis Dugied (classement 15/1) vainqueur par 6/1, 6/2. Louis a ainsi conservé son trophée gagné l'an dernier.

Le tournoi adultes en double qui regroupait 32 participants, s'est déroulé en deux phases. La première a donné lieu à trois matches dans chacune des huit poules, chaque joueur jouant avec, puis contre, les trois autres membres de sa poule. Ces matches se déroulaient en 9 jeux. À l'issue des trois matches, celui de chaque poule qui totalisait le plus grand nombre de jeux a été qualifié pour les demi-finales. Un tirage au sort définissait les paires pour le tableau final. Les demi-finales ont été très disputées et se sont terminées le mercredi à 20h30 passées. La finale a pu se dérouler le jeudi à partir de 18h00 quand Éole et le soleil avaient rendu sec le terrain. C'est la paire Jean Marcillat (classement 15/1) associé à Philippe de Lanversin (classement 30/2) qui a gagné 6/0 – 6/4 face à la paire Benjamin Laurent (classement 15/2) associé à Jean de Bazelaire (classement 30/3), devant un public de plus de 70 personnes qui s'enthousiasmait en regardant des échanges d'une qualité égalant celle des plus grands tournois.

La remise des très nombreux prix, coupes, bons pour repas ou pour des crêpes, boîtes de balles, ... s'est déroulée devant une assistance de près de 100 personnes au Brouëlic dans un cadre enchanteur, et s'est terminée par un pot où chacun a pu renforcer ou lier de nouvelles amitiés pour effectuer des parties avec les joueurs connus à l'occasion de ces tournois. À l'année prochaine.

Jean-Luc Bour, Tennis Forest Ile



Du golf au bord du Golfe

Pour la 7^{ème} année consécutive 36 golfeurs de l'Île-aux-Moines se sont retrouvés par un temps magnifique sur le parcours de Baden pour une compétition par équipes selon une formule ludique. Dans cette formule chaque joueur de l'équipe joue sa balle, puis les joueurs rejouent de l'endroit qu'ils considèrent comme étant le meilleur et ainsi de suite. Grâce à cette formule les équipes font des scores dignes des champions professionnels. Ainsi l'équipe composée de Marja Olivié, Didier Magne, Jules Forgue et Gilles Pelen ont réalisé un score de -2, soit deux coups de mieux que le score idéal du parcours. Une remise des prix suivie d'un dîner au San Francisco ont clôturé cette journée sportive et conviviale.



Les gagnants en brut et en net
Jules, Gilles, Marja et Didier

La Compagnie du Caillou

Les représentants

- Le 29 septembre, première de *C'est la guerre Monsieur Gruber*, d'après Jacques Sternberg, avec une mise en scène de Marina Didier. Salle pleine, nous avons donc fait une deuxième représentation le lendemain.



- Puis, les 1^{er} et 2 novembre, trois nouvelles représentations. Le travail de Marina Didier et de ses acteurs est un succès bien mérité. Encore bravo pour ces valeureux guerriers.

La Compagnie du Caillou a adhéré à l'association vannetaise Les Arts en Scènes qui concourt au développement de projets artistiques liés aux arts nouveaux (théâtre, danse, cabaret, chant, cinéma, mime, clown, marionnettes...) sur le pays de Vannes. C'est dans ce cadre qu'*Un air de famille* a été joué au théâtre Anne de Bretagne le 9 novembre (salle Ropartz). D'autres représentations de cette pièce seront données dans d'autres salles du Morbihan, grâce aux propositions et aux programmations d'Art en Scènes. Dans le cadre des échanges avec Arts en Scènes, d'autres troupes amateurs du Morbihan nous ont demandé de venir à l'Île-aux-Moines au printemps 2020, pour vous présenter leurs créations. Nous vous tiendrons au courant de ces dates.

Comme vous pouvez le constater le Caillou se porte bien.

Prévisions 2020 :

- Une lecture *Inconnu à cette adresse*, de Kressmann Taylor, mise en scène par Armelle Dubois. En décembre ou janvier, la date est à préciser.
- Préparation du Festival des Insulaires : saynètes de la vie îloise au début du 20^{ème} siècle, d'Armelle Dubois, mise en scène par Armelle Dubois.
- En préparation *Sans domicile Félix*. Faire rire sur un sujet aussi délicat que les sans-logis est le but de cette comédie.
- La troupe du théâtre de l'île d'Arz se propose de venir jouer à l'Île-aux-Moines.
- La Compagnie La Marmite de Portsall (29) nous invite à venir jouer *C'est la guerre Monsieur Gruber*.
- Venue d'autres troupes sur l'île : dates et programmes à venir (dans le cadre d'Arts en Scènes).



Pour information, nous recherchons un petit local pour entreposer le matériel technique, et une malle de petits matériels, en attendant d'avoir, notre salle de spectacle îloise. Merci d'avance à celui ou celle qui pourrait nous aider

Nous serons heureux d'accueillir dans notre troupe, deux nouveaux acteurs séduits par notre travail, bienvenue parmi nous : Loïc Le Pluard, îlois, et Richard Caillet, nouveau résident permanent. Nous avons accueilli cette année André Lauer, qui a déjà montré son enthousiasme et sa motivation sur scène.

Bonne fin d'année, amicalement

Le président, Bertrand de Rebourseaux



Festival Théâtre en Herbe

Jamais il y a 10 ans, nous aurions imaginé être encore présents, 10 ans plus tard avec notre petite manifestation théâtrale. Pourtant l'été 2019 a été en bien des points exceptionnel pour le festival désormais le bien nommé, festival Théâtre en Herbe de l'Île-aux-Moines, exceptionnel oui pour lui-même mais surtout pour l'Île-aux-Moines tout entière. Oui, il y a un succès, et nous en sommes extrêmement fiers, mais le succès n'est peut-être pas là où nous le croyons. Le véritable succès du festival c'est bien votre adhésion à ce qu'il représente aujourd'hui pour tous.

Vous étiez 1700 spectateurs cet été à venir assister aux spectacles. Nous étions, il y a 10 ans, une petite trentaine dans le jardin de la famille Kartoun. Dans son mot d'introduction le premier jour, le président du département, monsieur Goulard, vous a tous remerciés en vous félicitant d'en avoir fait une manifestation majeure du département.

Il a salué l'initiative de l'Île-aux-Moines, d'ouvrir aujourd'hui ses portes à plusieurs manifestations qui couvrent la musique, le théâtre et le cinéma. C'est effectivement exceptionnel. La responsabilité qui désormais nous incombe, c'est de continuer, en accentuant nos efforts collectifs pour que nous puissions projeter dans l'avenir cette première étape.

Le festival a reçu sur ces 10 dernières années, Francis Huster, Christophe Barbier, Nathalie Mann, Hugues Le Forestier, Patrice Laffont, Julie Arnold, Pierre Santini, Stéphanie Tesson, William et Daniel Mesguich, Simond Fraud, mais aussi Hervé Devolder, Jacques Mougenot, Lauréline Kuntz, Ludovic Laroche, Pierre-Michel Dudan, Stéphanie Bassibey, Benoît Gourley, Chryssa

Florou, Valérie Fruaut, Renaud Castel, Patricia Thibault... Je peux encore continuer comme cela pour autant d'autres... Qu'ils me pardonnent de ne pas les citer tous mais ils sont dans notre cœur, car ce sont eux qui nous ont fait aimer tout cela. Plus encore ils sont les meilleurs ambassadeurs de l'accueil chaleureux des îlois.

Il est juste un peu trop tôt pour vous dire de quoi sera fait le 11^{ème} festival... Mais nous y travaillons déjà et se dessinent de bonnes et joyeuses perspectives. Je ne manquerai pas de vous le dire très vite pour vous mettre l'eau à la bouche.

En attendant merci de votre accueil si généreux... soyez vous-même les premiers ambassadeurs de ce résultat, soyez-en fiers, et faisons qu'ensemble le prochain festival soit encore plus fastueux. Merci à ceux qui participent de près à sa conception et à sa fabrication merci à la municipalité, merci à ceux qui œuvrent dans l'ombre comme à ceux qui peuvent dire, « je l'ai fait ! »...

Le Président, Hervé Masquelier



Les Escales Musicales de l'Île-aux-Moines ont fêté leurs 25 ans



Il fallait que cette année touche à l'exceptionnel. Depuis 25 ans, la musique classique fait escale à l'Île-aux-Moines, se dévoile par le jeu de musiciens talentueux. C'est grâce à Micheline Fromangé et au soutien de la mairie et de la paroisse, vers lesquels vont nos plus chaleureux remerciements, que ces rendez-vous se répètent d'année en année. Ils permettent des rencontres entre public et interprètes, qui vivent, à l'occasion de soirées mémorables, une fusion entre l'esthétique de l'île et celle des programmes proposés, sans oublier la qualité des relations humaines échangées entre musiciens, îlois et îliens. En 2019, il y eut donc cinq concerts, dont celui du 18 août, concert du 25^{ème} anniversaire, animé par la célèbre Maîtrise de Bretagne, qui a proposé une suite de chants sacrés et profanes. Pour les autres, ce furent des voyages du XVIII^{ème} siècle jusqu'au XX^{ème} siècle, qui furent partagés avec enthousiasme : musique française autour de 1900 interprétée par Juliette Huriel à la flûte et Hélène Couvert au piano, musique baroque avec l'ensemble Stravaganza, musique romantique avec

Raphaël Chrétien au violoncelle et Maciej Pikulski au piano, et pour terminer musique yiddish et klezmer par le quatuor Les Bubbey Mayse. Ces concerts ont été précédés d'avant-concerts gratuits destinés aux enfants comme aux adultes, moments d'échanges au sujet des instruments et de l'origine des musiques présentées. La musique s'écoute, mais il faut aussi en parler, puisqu'au long de ses mélodies et harmonies, elle nous parle de ce que nous vivons. Au total, ce sont près de 1000 personnes qui ont participé aux concerts et aux avant-concerts.

Les Escales musicales vont continuer à planifier et diversifier leurs programmes en souhaitant que tous les habitants de l'île puissent y trouver des raisons grandissantes d'assister aux concerts. La musique est un langage et davantage encore, puisqu'elle rassemble autour d'un art qui se donne comme une voix éveillant des pensées personnelles et universelles. Elle doit nous rapprocher. Chaque habitant peut nous aider à construire des programmes qui répondent à cette visée de partage et de rapprochement. Tous les membres de l'équipe des Escales Musicales, dont Jean-Michel Chrétien, le président précédent, qui devient vice-président et reste le conseiller musical incontournable, doivent être félicités pour leur engagement et leur fidélité comme toutes les personnes qui adhèrent à notre association et viennent à nos concerts doivent être remerciées pour l'intérêt qu'elles portent à notre action. La saison prochaine se prépare. Qu'elle soit le reflet d'un partage qui va s'élargissant.

Hervé Gautier, président et Evelyn Le Joliff, secrétaire

PASSEURS DE FILMS Passeurs de films

La première édition des Rencontres de Cinéma qui s'est tenue du 2 au 4 août 2019, présentée par notre présidente Juliette Welfling a été un beau succès. Nous avons réussi à faire de la place du marché un cinéma en plein air. Environ 650 spectateurs le premier soir, pour « Roubaix, une lumière » de Arnaud Desplechin en avant-première.



550 spectateurs le deuxième soir, pour « Compartiment tueurs », le premier film de Costa Gavras. Et plus de 100 personnes à la salle du Rinville, pour « Être vivant et le savoir » d'Alain Cavalier.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux réalisateurs dont les films étaient présentés au dernier festival de Cannes : Arnaud Desplechin et Alain Cavalier. Le public a plébiscité leur venue en participant nombreux aux rencontres avec eux. La salle était pleine à craquer « Au chat qui boit la tasse » pour discuter avec Arnaud Desplechin.

Les signatures de livres organisées par Patrick Beven, ont également très bien marché. Le public a ainsi eu l'opportunité de rencontrer de manière privilégiée les auteur(e)s Christine Masson, Sarah Briand et Serge Toubiana.

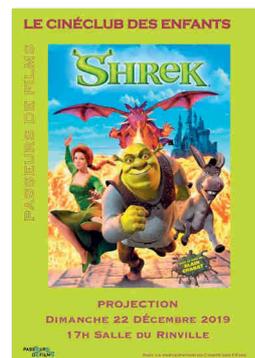
L'association Festival du Cinéma de l'Île-aux-Moines - Passeurs de Films s'engage donc à poursuivre l'organisation de cet événement chaque année lors du premier week-end du mois d'août. Elle s'efforcera pour les prochaines éditions d'élargir

l'offre de programmation ainsi que les activités autour du cinéma.

Mais le retour du cinéma à l'Île-aux-Moines c'est toute l'année avec le ciné-club Passeurs de Films, organisé avec le concours du comité des fêtes de l'Île-aux-Moines, sous l'égide de Philippe Morvant et de Sylvaine Guichard.

La première séance a eu lieu le 24 octobre, à la salle du Rinville. Pour cette première séance, nous vous avons proposé « En Liberté », la dernière comédie de Pierre Salvadori, précédée d'une introduction filmée du réalisateur. La salle du Rinville était pleine et devant l'affluence, nous avons dû organiser une deuxième projection.

En plus des séances du ciné-club, nous vous proposons pendant les vacances scolaires (région Bretagne) le ciné-club des enfants, dont la première projection aura lieu le 22 décembre avec Shrek.



Prochaines dates du ciné-club, les dimanches à 17h à la salle du Rinville :

- 22 décembre 2019 : « Shrek » (Ciné-club des enfants)
- 19 janvier 2020 : « Grâce à Dieu » de François Ozon
- 16 février 2020 : « Woman at War » de Benedikt Erlingsson
- 23 février 2020 : « Le Roi Lion 2019 » (Ciné-club des enfants)
- 29 mars 2020 : programmation en cours
- 19 avril 2020 (Ciné-club des enfants) programmation en cours

Contact : passeursdefilms@gmail.com

Facebook : [@passeursdefilms](https://www.facebook.com/passeursdefilms)

Instagram : [passeursdefilmsileauxmoines](https://www.instagram.com/passeursdefilmsileauxmoines)

www.passeursdefilms.fr

Quelques nouvelles de l'association Le Trech 2020

Comme chaque été depuis presque 20 ans, l'Association Le Trech 2020 a organisé le nettoyage de la côte qui a eu lieu le samedi 27 juillet dernier. Cette année, de nombreux jeunes, touchés par les questions relatives à la protection de l'environnement, se sont joints à notre groupe. Le nettoyage des plages semble efficace si l'on en juge par la diminution du nombre de sacs de déchets récoltés d'année en année. Un apéritif offert par l'association a ensuite rassemblé tous les participants à la pointe du Trech dans une ambiance conviviale.

La mise en valeur et la protection du site de la pointe du Trech ainsi que le bien-être de ses résidents sont au centre des préoccupations de notre association. Nombreux sont les thèmes abordés, les actions à mener. L'association Le Trech 2020 a besoin de tous les habitants du Trech pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous et pour proposer d'autres idées utiles à l'environnement ou à la communauté.

Pensez à adhérer nombreux ! letrech2020@gmail.com

Le Bureau du "Trech 2020"





Le temps est bon avec l'Association des jeunes îlois

Durant l'été 2019, les pique-niques électroniques de l'AJI ont été encore une fois un succès. Avec le dernier pique-nique de la saison, déplacé sur la plage de Port Miquel, une belle découverte pour l'association !

C'est la Course des Garçons de Café qui a clôturé l'été sur le port de l'Île. Merci au groupe Alma Road et aux participants qui ont su mettre une ambiance de folie en cette fin de vacances.

C'est avec la tête remplie de souvenirs, chaleur, bonheur et musique, que l'Association des Jeunes Îlois remercie la mairie, le comité des fêtes, les commerçants, notre brasserie la Dilettante et les bénévoles de l'AJI, qui chaque année sont de plus en plus nombreux à s'investir.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux l'été prochain, encore, pour échanger, chanter et danser au gré des marées.

Mention spéciale et remerciements à Alizée Burban, présidente et Marine Beven, vice-présidente de l'AJI, pour leur engagement dans l'organisation de ces événements. Tous ces bons moments et tous les souvenirs qui en découlent n'existeraient pas sans leur implication.



Le bureau



Anima Terra

L'association AnimaTerra est une invitation à vivre reliés à la nature qui nous habite et que nous habitons. Sa vocation est



de permettre une reconnexion directe à la Terre et au Vivant sous toutes ses formes et de sensibiliser à une approche globale et profonde de l'écologie.

- Pour répondre à ces objectifs, l'association propose différents outils, à retrouver sur le site internet www.animaterra.fr (agenda) :
- Des outils de sensibilisation - Conférences, publications, éco-événements, projections de films / débats et autres rendez-vous éco-artistiques,
- Des ateliers expérientiels - méditation en nature, immersion sensible en forêt, balade sensorielle à la rencontre des animaux et des plantes de l'île, stages de reconnexion, pratiques corporelles, notamment le shintaïdo (art martial japonais non-violent pour retrouver souplesse et centrage). Ateliers de

Shintaïdo proposés le mercredi matin de 10h à midi (salle annexe de la mairie ou en nature),

- Des ateliers pour les enfants, les invitant à la fois à retrouver calme et centrage au contact d'eux-mêmes et de la nature, puis à fabriquer des objets écologiques au départ de matières recyclées ou naturelles en relation avec les saisons (nichoirs d'hirondelles, cosmétiques bio, jardin miniatures, bougies artisanales, peintures végétales...). Généralement le week-end ou le mercredi après-midi,
- Un lieu pour se ressourcer et s'initier à l'écologie pratique et intérieure (Ker Francesco & Luna au Port Miquel) - temps de méditation (les lundis 19h : « méditation pour la Terre », méditation libre autres jours de la semaine 19h), ateliers participatifs pour apprendre en faisant (permaculture, reconnaissance des plantes sauvages, cuisine bio végétarienne sans gluten, communication animale etc.), mise à disposition d'une bibliothèque spécialisée, d'une banque de graines maison et bien d'autres initiatives créatives au gré des inspirations et des besoins.

L'association AnimaTerra, créée il y a 3 ans par Christine Kristof, éco-journaliste, photographe et écrivain, est un projet dynamique et évolutif qui accueille toute personne dans le souhait de coopérations fertiles et de propositions créatives.

Contact : animaterra56@gmail.com
Tél : 06 70 03 29 12 / www.animaterra.fr



CREPHI

Compte-rendu du 5 novembre 2019

Notre association s'est réunie ce 5 novembre à l'Aloa autour de la directrice A. Mouflange et de V. Dorise directrice et scientifique à Paysages de Mégalithes en présence de notre maire, membre d'honneur et de Laure Pédezert, représentante déléguée de la commune au conseil d'administration.

Cette association fondée en 2012 à l'initiative du Conseil départemental présidé par F. Goulard, le maire de Carnac de l'époque et de quelques communes dont l'Île-aux-Moines, avait pour but de présenter notre richesse mégalithique pour inscription au patrimoine mondial UNESCO.

La candidature des alignements de Carnac, officielle depuis 1996 avait avorté en raison de difficultés autour de la gestion du site dans les années (90- 99).

En 2010, les scientifiques ont établi une zone élargie de 26 communes de près de 500 monuments, de la presqu'île de Rhuys à la Ria d'Étel : un véritable paysage culturel que nous ont légué hommes et femmes du néolithique et dont nous sommes aujourd'hui plus que jamais les dépositaires.

Autour de O. Le Pick, maire de Carnac, président, le projet avance. Il s'appuie dans le cadre de ses travaux sur un comité scientifique international présidé par le Pr. Yves Coppens avec 18 experts européens archéologues spécialistes de cette époque, de 4500 ans à 6000 avant J.C.

1^{ère} étape : l'argumentaire scientifique à savoir la valeur exceptionnelle du bien par sa densité a été franchie fin 2017 avec succès.

2^{ème} étape : la délimitation archéologique du bien proposé à l'inscription sera franchie début janvier.

7 aires ont été définies : notre île a le numéro 5

Étape suivante : Le plan de gestion

Il démarre dès 2020. Il consistera en l'élaboration participative des principes de protection réglementaires : entretien et conservation, gestion des abords des sites, appropriation des biens par la population.

Études pour l'Île-aux-Moines (carte ci-contre), quelques remarques :

- Tumulus et dolmen de Penhap monument historique étude de B. Lanctuit en 2015, poursuivi par le cabinet Tiriard en 2018 : aménagements à prévoir
- Cromlech de Kergonan. Monument historique propriété de la commune, étude d'A. Freytel en 2018 : une parcelle privée à acquérir.

3 éléments exceptionnels dans le dossier présenté par Paysages de Mégalithes.

- L'ancienneté des premières constructions mégalithiques et leur caractère monumental
- La diversité et la densité des édifices mégalithiques préhistoriques et les liens fonctionnels qu'entretiennent ces monuments entre eux.

Dans la dernière étape, comme nous demande l'UNESCO, les populations concernées devront faire montre de leur intérêt et s'approprier ces territoires spécifiques. Le CREPHI devra jouer son rôle pleinement aux côtés de la commune. La population doit comprendre que son engagement est nécessaire.

Si le Label est obtenu, la commune sera responsable du projet. Des obligations en matière d'entretien et de préservation sont à respecter vis à vis de l'UNESCO sachant que le classement ne donne droit à aucune subvention de l'État.



Lors de cette réunion nous sommes 3 ou 4 à souhaiter quitter nos fonctions. L'AG aura lieu en début 2020.

Les membres présents ce 5 novembre ont souhaité être membres associés à Paysages de Mégalithes. Cela sera fait cette année.

Merci de votre présence, de votre implication et de votre volonté de croire à la réussite du projet. Vous avez montré à Paysages de Mégalithes que nous les soutenons ainsi qu'à notre commune porteuse de ce projet qui nous réunit tous.

Le président et Maire honoraire, Jean Pressard

L'Isle-aux-Moines, ses mœurs et ses habitants, par M. le Docteur J-J. Mauricet (extrait)... Suite

Répartition sociale, éducation, étaient évoquées dans l'extrait de l'étude *Isle-aux-Moines, ses mœurs, ses habitants* que nous avons publié dans notre dernière gazette.

Continuons de découvrir ici ce que disait en 1877 le docteur Mauricet de notre commune, une de celles où il était le plus souvent appelé.

... À côté et autour de ces hommes si énergiques se groupent les femmes plus nombreuses, car elles n'ont pas été moissonnées par les tempêtes et par les maladies des climats malsains. Leur type est franc, loyal et sans mélange. Elles sont douées d'une physionomie toute particulière, et pour les connaître toutes, abordez-en une. Elle est vêtue de noir, c'est la couleur dominante dans l'île ! Cette femme a 30 ans, elle est grave, d'une sérénité douce et pourtant austère. Après quelques questions, vous lui demanderez de qui elle



porte le deuil. - De mon beau-frère, Monsieur, il a laissé ma sœur veuve avec cinq petits enfants. - Et il y a longtemps ? - Il y a dix mois, Monsieur. - Combien de temps portez-vous donc le deuil des frères ? - Un an. - De vos père et mère ? - Deux ans. - Et de vos maris ? - Toujours. Et cette réponse est faite avec calme et sans emphase. Aussi ne se trouve-t-il dans l'île presque aucune veuve remariée.

Ces nombreux orphelins, ces longs deuils, ces veuvages qui durent toute la vie attristent le regard. Mais si l'on pénètre dans l'intérieur des maisons, on est affligé des privations dont on est témoin. Ne croyez cependant pas que la dignité des insulaires se courbe sous la nécessité. On se redresse avec énergie, on cache à l'étranger les souffrances de la famille. La maison est proprement tenue, le corridor sablé et le petit jardin qui précède presque toutes les habitations renferme encore quelques fleurs, luxe de la pensée et de l'imagination. Dans le besoin extrême, on ne tendra pas la main, on ne sollicitera pas de secours, et on ne se révélera qu'à une seule personne : la Sœur. C'est que la Sœur est une providence pour le pays ; elle a vu naître deux générations, les enfants la récompensent en l'appelant maman sœur. Généreuse et discrète, elle donnera de ce qu'elle possède ; si elle n'a rien, elle ira demander des vêtements, des vivres, un peu d'argent, sans nommer jamais la famille à qui elle garde un généreux secret.

Dans un tel milieu, les fêtes sont rares et graves ; on célébrera les naissances malgré l'inquiétude qu'inspire le sort du nouveau-né ; le bout-er-moor ou la mise en mer d'un navire sortant des chantiers, et l'on croira un moment qu'il doit ramener à la maison la fortune longtemps absente.

On fêtera les mariages, parfois longtemps attendus par les deux conjoints, on y dansera même à la grande satisfaction

des demoiselles de xgonan (sic) qui sont toujours primées comme danseuses ; mais la joie n'est pas bruyante, la danse est grave et mesurée, et la huitaine ne sera pas écoulée sans qu'une messe n'ait été célébrée pour les défunts des deux familles. Si le mari est capitaine, il emmènera avec lui sa jeune femme visiter les ports de Nantes, de Bordeaux, de Rouen.

La grande fête, celle qui réunit toutes les familles, qui appelle dans l'île les dignitaires du clergé, les

amis intimes et la foule de curieux c'est la Saint-Michel. Religieuse comme toutes nos fêtes bretonnes, elle se partage entre les prières, les chants de l'église, la procession au dehors et des repas fraternels où l'on retrouve souvent les meilleurs vins de France, d'Espagne, et de Portugal. Les demoiselles de la maison font les honneurs de la réception avec une grâce et dans un costume qui a bien sa nuance de coquetterie. Sur toutes les tables on sert le mets patronal désigné sous le nom de *Fard*. Tradition païenne, le fard se retrouve comme offrande aux divinités bienfaisantes et aux dieux mânes. - À ce second titre nous en retrouvons la tradition dans presque toutes les communes. Le soir de la Toussaint, quand la fête glorieuse était terminée et que la vigile des morts était commencée, on mangeait assez généralement une autre préparation pultacée, les crêpes ; en même temps, et partout sans exception on laissait sur la table une assiette de crêpes ; elle était destinée aux morts qui, cette nuit là, avaient le privilège de sortir de leurs tombes, de revenir sur terre et de visiter leurs demeures à condition de rentrer sous terre au premier chant du coq. À l'Isle-aux-Moines, le fard n'est pas seulement une offrande pieuse, c'est aussi une préparation fatidique. Si un marin est absent à la Saint-Michel, la première tranche de fard est pour lui ; on l'enveloppe d'une fine toile blanche, on la place sur le plus beau rayon de l'armoire, et si l'ouragan se déchaîne, ce qui arrive presque toujours, car le coup de vent de l'équinoxe est proche de la Saint-Michel, on ouvre l'armoire avec crainte, on soulève la toile, non sans avoir fait le signe de la croix, et on espère ou on tremble selon que le fard est bien ou mal conservé...

Extrait du Bulletin de la Société polymathique du Morbihan
2^{ème} semestre 1877

« Nouvelle tournée » pour l'Aloa



Au fronton extérieur du bar « Aloa », cerné par quatre cactus, on peut lire sur une pancarte : « Dernière station avant le désert ». Sur cette route principale, celle qui mène du bourg jusqu'à la

pointe de Penhap, c'est le dernier endroit où il sera possible de se restaurer avant la pointe sud. Derrière son bar de Kergonan, du matin au soir excepté le mercredi, l'enfant du pays et patron, Yann Camenen accueille « marcheurs » et « îlois » depuis 1990. Aujourd'hui, il a décidé de tourner la page et de mettre en vente ce bar construit par Félix Briel en 1958. Un pan d'histoire s'envole.

Un lieu comme l'« Aloa » (anciennement « Chez Félix ») fait partie des endroits riches en souvenirs. Le lieu n'a rien de luxueux, aucune vue sur la mer, aucun décor grandiose, mais le feu de la cheminée a réchauffé bien des cœurs. Beaucoup d'îlois possèdent des souvenirs d'amitié autour d'une table, de plaisir au billard, de rencontres avec les marcheurs, de rendez-vous de chasse, d'histoires à dormir debout. Certains même y ont noyé leur chagrin comme dans tous les bars du monde.

À quelques mètres du fameux cromlec'h qui dresse ses menhirs, Félix qui partageait sa vie avec Annie Layec, avait fait construire en 1958 cette grande pièce à vivre donnant sur la route. Il habitait déjà ce lieu qu'il avait hérité de sa marraine Marie-Joseph Chrétien, dite Minois, toujours habillée de noir et portant la délicate coiffe ronde de notre île. La grande pièce actuelle était reliée à la maison de pierre adjacente qui servait d'habitation et disposait, au rez-de-chaussée, d'une petite épicerie qui dépannait le voisinage. J'habitais alors, l'été, dans la maison du moulin, et je me souviens que nous y avions un carnet de compte « relevé » à la fin du mois. Moisson faite, à travers champ pour éviter la route, nous pouvions gagner le bar par derrière en empruntant l'Éternité qui portait bien son nom. Aucune maison alentour ! Fils de patron de thonier, Félix portait casquette bleu marine à visière, fine petite moustache, et crayon sur l'oreille. Il s'afférait autour des verres de bistrot, de la machine à couper le jambon, des boîtes de bonbons acidulés qu'il nous glissait en poche. Par beau temps, fenêtres ouvertes, on pouvait entendre le son des boules bretonnes qui s'entrechoquaient derrière le bâtiment. Parmi les assidus, mais j'en oublie forcément, il était possible d'y voir les frères Auvray, Auguste Eon, Tata Beven, Michel Rio de Kerno, Félix Loisel, Théo Layec, Joseph Briel et son accordéon... C'était l'époque des années 1960-70 où les gens du pays qui trinquaient à l'été qui passe, côtoyaient les estivants faisant les emplettes pour le déjeuner. On y dansait aussi le soir. Les « vieux » se souviennent des longues soirées de danses endiablées dont les ondes sonores ne plaisaient pas tous les jours à l'estivant de la ferme d'à côté !

C'est en 1980 que Félix disparaît, laissant l'épicerie à Annie son épouse. Yann Camenen obtient sa licence en 1987, exerce durant deux ans sous un chapiteau, « La Guinguette », dans le voisinage, puis s'installe dans les lieux en 1990. « Chez Félix » devient « Aloa » sans H, un nom venant plutôt du Pacifique et soufflé par un copain surfer. Avant d'arriver au Rohic, Yann a partagé sa vie professionnelle entre la restauration et l'ostréiculture. Son stage d'apprentissage a été fait au restaurant de la Brise, avant de



Collection J. Éon

travailler dans plusieurs hôtels-restaurants : le célèbre « Trianon Palace » à Versailles, au Touquet, à Erdeven, à Tignes. C'est ensuite l'aventure de l'ostréiculture. Avec son frère Philippe, il prend, à l'île-aux-Moines, la succession des parcs à huîtres de son père Benoit qui exerçait également à St-Philibert. Ils travaillent à Beg Moussir aux côtés des familles Leroux, Marion et Martin.

Yann tient encore aujourd'hui la barre de l'Aloa avec Betty son épouse. Il sert la clientèle de passage durant l'été ainsi que les « habitués » de l'hiver qui profitent du savoir des marins de commerce, reçoit les chasseurs venant y terminer leur partie d'automne. C'est dans le bar qu'a lieu traditionnellement le « repas des Gaulois » - une quarantaine quand même - pour la clôture de la chasse à la fin janvier. Le jeu de boules n'est plus là, mais de nombreuses activités s'organisent devant la cheminée : cours de dessin, concours de billard et partie de cartes, dont le fameux championnat de coinche sous l'œil affûté de Momo. On peut aussi à ses heures y pratiquer le foot ou le rugby. À l'occasion de grandes rencontres, Yann partage son écran de télévision pour des matches endiablés accompagné d'un odorant barbecue qui fait saliver les passants. Dernière réunion studieuse en novembre dernier : rencontre avec la direction scientifique de « Paysages de Mégalithes » dans le cadre du classement des monuments de l'île à l'Unesco.

Jadis, plusieurs petits bars prodiguaient l'hospitalité le long de la route qui mène du port à Penhap. Grâce à Yann, l'Aloa a perduré contre vents et marées. Pour les « marcheurs », les gosiers secs, les amateurs de billard, les passeurs d'histoires, souhaitons que continue la tradition.

Daniel Gilles



L'île Creizic, satellite de l'Île-aux-Moines



Quarante-six « petites » îles, habitées ou non, autres qu'Arz et l'Île-aux-Moines considérées comme les deux « grandes », peuplent le golfe du Morbihan. Quarante-vingt pour cent d'entre elles mesurent moins de 10 hectares et la moitié sont inférieures à 3 hectares. Ces quarante-six îles totalisent une superficie de 322 hectares et dépendent de dix communes avoisinantes. Leurs statuts sont différents dans la mesure où certaines font partie du domaine public maritime, d'autres ont un statut d'île privée, trois enfin sont qualifiées « inconnues ». Proches géographiquement, trois sont privées et sont rattachées à notre commune : Creizic (3,46 ha), Holavre (0,67 ha) et les îles de Brouël (1,22 ha).

Pour ce numéro de la Gazette, nous avons choisi d'évoquer l'île Creizic, plantée dans l'ouest de l'Île-aux-Moines au cœur de la baie de Kerdélan. Sa partie ouest, en période de flot, distribue le courant dans le reste du Golfe. C'est sur cette côte en effet que la branche principale du courant de la Jument vient buter. Celle vers le sud et la pointe de Penhap, celle vers le nord et la pointe du bois d'Amour. Elle est ronde avec des échancrures accentuées par des extractions de pierres. Au XIX^{ème} siècle, elle faisait partie des biens du capitaine Paul Luco, né en 1762 et maire de l'Île-aux-Moines entre 1808 et 1816.

Le propriétaire actuel, Bernard Pallard, est en fait l'arrière-arrière-petit fils d'un troisième Paul Luco. C'est lui qui l'occupe et vient y séjourner régulièrement avec son épouse Catherine. Ils en effectuent la gestion en respectant scrupuleusement la biodiversité. Catherine a réalisé une

Généalogie

Thomas Luco (né en 1687)
Marié à Jacquette Mahé

Joseph Luco (né En 1707)
Marié à Marie Mahé
Maître de barque

Paul Luco I (1726-1804)
Marié à Jeanne Allanioux
Capitaine au long cours
1^{er} maire de l'Île-aux-Moines

Paul Luco II (1762-1837)
Marié à Marie-Louise Le Toullec
Capitaine au long cour
2^{ème} maire de l'Île-aux-Moines

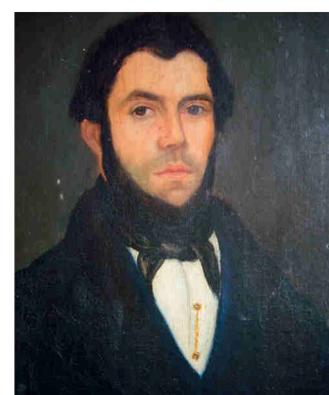
Paul Luco III (1808 - 1850)
Marié à Estelle Pruneau
Capitaine au long cours

Eulalie Luco (1845-1907)
Mariée à Jules Boesch

Louise Boesch (1884-1955)
Mariée à Jean Lécuyer

Marguerite Lécuyer (1910-1999)
Mariée à Yves Pallard

Bernard Pallard
Marié à Catherine Le Seac'h



Capitaine Paul Luco III (1808-1850)

passionnante étude sur cette île qu'ils aiment profondément. Nous lui laissons la parole en publiant le texte qui suit, intitulé « Histoire amoureuse de l'île de Creizic ». Il s'agit de l'extrait d'un article de 20 pages, formidablement documenté, publié en 2017 dans la revue Penn Ar Bed dirigée par François de Beaulieu bien connu des îlois.

Extrait :

« L'île, dans le passé, était répertoriée dans les registres de l'administration successivement comme lande ou comme pâture, mais au XIX^e siècle, elle était loin d'être assoupie dans le simple cycle régulier des saisons. Dans les vingt dernières années du siècle, elle va même connaître sa révolution industrielle avec la naissance de l'ostréiculture, ce qui l'amènera à vivre des événements intenses : la scène constituée par l'île et l'estran est fort agitée et le sera pour un demi-siècle supplémentaire...

Parmi les personnages qui vont la faire vivre ainsi, nous trouvons alors en Vendée ou ailleurs, selon les domiciles et les garnisons, les héritiers des Paul Luco, puissants capitaines au long cours de l'Île-aux-Moines, qui possédaient l'île depuis au moins le deuxième Paul Luco (1762-1837), maire de l'Île-aux-

Moines « pendant plus de 30 ans » selon une épitaphe détaillée sur la tombe familiale. Peut-être l'île était-elle déjà propriété de la génération précédente, celle qui vit en 1790 un Paul Luco (1726-1804) devenir le premier maire de l'Île-aux-Moines ? Le décès en mer en 1850 du capitaine Paul Luco, troisième du nom, a maintenu sa veuve dans son île d'Yeu natale. C'est elle, en 1880, qui va négocier par courrier avec un ostréiculteur venu de Charente inférieure, Élie Chaillé : celui-ci demande à louer l'île qu'on ne veut pas lui vendre (« Ni en entier ni en partie ») et entend « faire les choses grandement » : créer devant Creizic un parc ostréicole de 8 hectares et construire sur l'île une maison d'habitation.

En 1931, c'est un autre ostréiculteur qui reprendra une partie de ce parc, Jean Mahéo, lui aussi fort entreprenant. Il apparaît qu'il va bousculer l'estran et l'île. Ce Jean Mahéo, lui-même fils d'un Jean Mahéo pionnier de l'ostréiculture, est de Larmor-Baden. Les travaux qu'il entreprend pour son parc sont herculéens. Il a besoin d'un considérable volume de pierres pour façonner ses parcs et les protéger par des murs complétés par une rangée de très grands pieux... Les pierres viendront de la falaise nord de l'île à laquelle il

arrache une large épaisseur un peu à l'ouest de la maison. Le sol des parcs est recouvert de galets provenant d'une baie de Saint-Pierre-Quiberon. Sur l'île, il a construit un hangar dont il paraît disposer de 1934 à 1943.

Par la suite, Creizic, qui n'a plus de locataires, ne semble pas avoir été désertée : un gardien ostréicole harcèle tout pêcheur qui s'en approche. Il serait, lui, un Jean-Marie Guéno, salarié du parqueur Couturier qui avait aussi un hôtel à l'Île-aux-Moines.

Et puis, dans la période d'après-guerre, passeront des bivouaqueurs, des chasseurs, des amoureux, des adolescents en quête d'aventures. Yves Pallard, l'époux de Marguerite Lécuyer - arrière-petite-fille du troisième Paul Luco - qui vient de se livrer à la vaste entreprise de faire planter l'île en essences très variées, déplore l'incendie provoqué en 1970 par un promeneur imprudent. Mais ce sont les chasseurs qui, dès la fin des années soixante, ont paru à Bernard un danger pour la faune... »

« L'île du passé » - Revue Penn Ar Bed, Catherine Pallard,
Photos : archives de la famille Pallard

Daniel Gilles

Les gourmandises de l'île

Recette du Saumon Gravelax de La Girouette

Ingrédients :

1 filet de saumon (1,2 Kg environ), 600 g de gros sel, 300 g de sucre en poudre, 40 g de baies roses, 1 botte d'aneth, 1 citron jaune, 1 citron vert, 1 orange

1^{ère} étape :

- Écailler et enlever les arêtes du saumon
- Ciseler l'aneth
- Mélanger le gros sel et le sucre en poudre dans un saladier



2^{ème} étape :

- Déposer le saumon sur une plaque (de préférence à trous), côté peau vers le bas
- Zester les 3 agrumes sur la chair du saumon, parsemer les baies roses et l'aneth
- Répartir le mélange gros sel/sucre sur le saumon afin de le recouvrir totalement
- Filmer et laisser reposer 48h au réfrigérateur (ne pas hésiter à vider l'excédent de jus régulièrement, le but étant de sécher le saumon)

3^{ème} étape :

Retirer le saumon du sel, rincer sous l'eau froide et le congeler 24h (pour tuer d'éventuelles bactéries)

La présentation :

Présentez-le en fines tranches. On peut le servir avec une sauce Scandinave (sauce moutarde à l'aneth montée comme une vinaigrette avec 2 c.à.s de moutarde de Dijon, 2 c.à.s de moutarde à l'ancienne, huile de tournesol, jus de citron et miel) ou une crème citronnée.



Le canon d'Émile Congal

L'été, dans les années soixante, revenait la saison des régates dans le golfe du Morbihan. Chaque dimanche, ces régates se déroulaient dans un lieu différent du Golfe : Port-Navalo, Arradon, Moustérian, Larmor-Baden, l'Île-d'Arz et d'autres. Mais les régates les plus attendues étaient sans aucun doute celles de l'Île-aux-Moines. Traditionnellement, elles se passaient le 15 août sur une journée. Elles étaient empreintes d'une atmosphère de fête. Il y avait toujours un biniou ou la bombarde de Jacques Moyon pour se faire entendre. Sur la grande plage, le Club Mickey organisait des jeux pour les enfants et un mât de cocagne se dressait pour défier les intrépides.

Sur le plan sportif, les choses étaient assez simples, beaucoup plus que les régates de maintenant qui se distinguent par leur complexité et leur longueur. Le matin était réservé au convoi des bateaux participants et on pouvait voir des flottilles de dériveurs remorqués en provenance de Larmor-Baden, d'Arradon ou d'ailleurs et qui venaient s'échouer sur la grande plage ou jeter l'ancre pour les plus grands.

L'après-midi vers 14h, monsieur Méchin, président de la Société des régates de Vannes (SRV), dont la voix était reconnaissable entre toutes, donnait au micro le départ de la première régate depuis la terre à la Pierre Noire. Les départs étaient donnés

toutes les 10 minutes par un coup de canon. Ce canon était une miniature d'un véritable canon de l'époque napoléonienne dans lequel on insérait une cartouche de chasse. Seul Émile Congal, un vieux marin de l'Île-aux-Moines, était habilité à tirer ce canon et les régates étaient son grand

moment de gloire. Un jour, après qu'Émile eut tiré quelques salves, le président du jury lui dit gentiment :

- Aujourd'hui Émile tu tires le canon avec brio !
- Oh ! Dame gatch, j'ai pas besoin de ce con là pour tirer le canon !

Cette anecdote est restée célèbre dans la mémoire collective des régatiers de l'Île-aux-Moines. Quant au canon, il trône désormais dans la salle du conseil municipal de la mairie de l'Île-aux-Moines où il passe une retraite méritée.

François Court



Au revoir monsieur le Recteur

Joseph Le Guellaut était né le 26 octobre 1927 dans une famille d'agriculteurs de Bubry ; les jours de fête son père disait des poèmes en breton ce qui a peut être donné au jeune Joseph le goût pour la littérature et les citations qu'il ne manquait jamais de faire à la fin de chacun de ses sermons.

Il est décédé le 7 septembre 2019 à Sainte-Anne-d'Auray à 92 ans.

Ordonné prêtre en 1952, l'année où Jean Robin, dont il a été élève, est nommé recteur de l'Île-aux-Moines, il s'en va servir un temps à Sainte-Anne-d'Auray. Sans beaucoup de moyens pour faire le trajet de Vannes, un agriculteur de la famille l'emmène en charrette à cheval avec un de ses collègues de séminaire : Jean Evenou de l'Île-aux-Moines.

Rapidement, il enseigne le français, le latin et le grec dans différents lycées et devient l'aumônier de Notre-Dame du Vœu à Hennebont où il restera 16 ans, cumulant toutes les fonctions d'aumônier de lycée de cette époque y compris entraîneur de foot.

Sa parfaite expertise du métier d'éducateur sous tous ses aspects lui voit confier le poste de délégué pour l'enseignement catholique pour les 13 diocèses de l'Ouest, de la Normandie à la Vendée.

En 1980 il arrête de parcourir les routes et devient vicaire de la paroisse de Sarzeau où il se fait apprécier de ses paroissiens avec qui il gardera des contacts toute sa vie.

En 1985 il doit subir une grave intervention et va se reposer dans le Vercors pendant 3 ans jusqu'à ce qu'on lui propose



de faire un remplacement de 3 semaines près de chez lui, à l'Île-aux-Moines, après le départ non planifié de Claude Josso.

Le voilà en 1989 installé à l'Île-aux-Moines comme recteur par intérim pour 3 semaines. Il y restera 26 ans et demi jusqu'à ce dimanche de mars 2016 où, fatigué, il annoncera en chaire son départ pour..... le mardi suivant !

Il aura fait partie des personnages immuables et familiers de la commune, beaucoup l'appelaient simplement Jo ; il a célébré 241 baptêmes, 76 mariages, et présidé à 352 sépultures, impressionnant quand on réalise qu'il a commencé son long ministère dans notre paroisse à 62 ans, l'âge du départ à la retraite pour beaucoup.

Merci monsieur le Recteur.

Hubert O'Neill

Hommage à Édith



Lors de ses obsèques, en août dernier, notre ami Philippe Le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines, a rendu hommage à Édith Le Berrigaud, ma maman, en la décrivant comme une belle personne, discrète, serviable, souriante. Il exprimait en ces mots le souvenir qu'elle nous laisse, à nous ses enfants, mais aussi à beaucoup d'autres, sur l'île et ailleurs.

Elle est née sur l'île, y a grandi, y a travaillé comme secrétaire de mairie pendant plusieurs années, puis s'y est mariée en 1946. La profession de mon père les appelant en Seine-Maritime, mes parents ont alors quitté l'île jusqu'en 1987, où ils sont revenus s'y installer définitivement.

Maman a alors trouvé, au sein de la paroisse de l'Île-aux-Moines d'autres moyens d'exprimer la grande générosité et attention aux autres dont elle a fait preuve tout au long de sa vie. Notons en particulier les cours de catéchisme, la chorale, la kermesse...

En 2015, se sentant vieillir, et n'étant plus capable de s'assumer seule comme avant, elle a fait le choix de rentrer à l'EHPAD. Elle y a séjourné pendant 4 ans, toujours souriante, toujours bienveillante. Elle a accepté cette épreuve, cette privation de sa liberté. Liberté un mot qui, après don de soi, résonnait très fortement en elle. Liberté et indépendance...

Comme le disait Guy de Maupassant, « On aime sa mère presque sans le savoir et on ne s'aperçoit de la profondeur des racines de cet amour qu'au moment de la séparation dernière. »

Sa fille, Danielle Becouse

Henry Bastin



Henry Bastin, après avoir été 1^{er} adjoint du docteur Louis Garin pendant 6 ans, a été maire de l'Île-aux-Moines de 1987 à 1995.

En se plongeant dans les comptes rendus de l'époque, on peut constater que les problèmes à résoudre n'étaient pas très différents de ceux que nous connaissons actuellement : diminution de la participation de l'État au budget des communes, état des routes, circulation des voitures, assainissement, ordures ménagères, maintien de la population et installation des jeunes, vie de l'île à l'année, lieu d'accueil pour les jeunes, le sport, les associations...

Parmi les points forts et les réalisations de ces deux mandats, on peut citer la création du Club des Sages, l'aménagement du camping du Vieux Moulin, l'implantation d'un réservoir d'eau à Brouël pour pallier le manque d'eau l'été, l'achat du terrain qui a permis la création de la place de la mairie, la construction de la salle polyvalente, l'ouverture de l'Office du Tourisme, la construction du Foyer Logement qui deviendra l'EHPAD Léon Vinet après son déménagement dans le centre bourg, le lotissement du Vieux Moulin, la construction des garages municipaux, l'agrandissement du cimetière, la création du cabinet médical dans la maison léguée à la commune par le docteur Garin, l'aménagement du port du Trec'h...

Nous n'oublions pas que Henry Bastin a présidé la célébration du bicentenaire de la commune réunissant tous les habitants pour une soirée mémorable au Cap Horn.

C'est aussi sous son mandat que le projet d'installation d'un centre de revitalisation à Penhap avait pris jour avant d'être abandonné. Il aura été un bâtisseur, soucieux des finances municipales, à l'écoute de ses concitoyens et cherchant à améliorer leur vie quotidienne, tout en se projetant vers l'avenir.

Carnet

Naissances

- Ange, fils d'Antoine Dathanat et Alix Dionot Morani, né le 28 mai 2019
- Mina, fille de Jean Dathanat et Clara Hautecoeur, née le 25 juin 2019
- Louis, fils de Caroline Nouvellon et Geoffroy Hoingnet, né le 29 août 2019
- Nayeli, fille d'Emma Tupin et Alexandre Rugerio, née le 17 septembre 2019
- Samuel, fils de Mathilde et Jean-Charles Chen, né le 24 octobre 2019

Mariages

- Margaux Pelen et Christian Wallin, le 29 juin 2019
- Madeleine Poulin et Camille Poirier, le 29 juin 2019
- Amélie Montoriol et Hugues van Heesewijk, le 6 juillet 2019
- Maria Sanchez-Minguet Vazquez et Loïc Blanchard, le 27 juillet 2019
- Camille Gautier et Théophile Doutriaux, le 23 août 2019

Décès

- Marie-Nathalie Aldighieri, née Jabarit, décédée le 23 février 2019 à Potomac
- Lucette Belloncle, née Briel, décédée le 22 juillet 2019 à Le Havre
- Brigitte Gandon, née Jollivet-Castelot, décédée le 5 août 2019 à Baden
- Édith Le Berrigaud, née Briel, décédée le 12 août 2019 à l'Île-aux-Moines
- Yvette Dufau, née Gachet, décédée le 5 octobre 2019 à Bègles
- Henry Bastin, Maire honoraire, décédé le 18 octobre 2019 à Vannes
- Jean Perret, décédé le 27 octobre 2019 à Châteauroux
- Christian Huby, décédé le 26 novembre 2019 à Bouliac

L'Île-aux-Moines des Côtes d'Armor

L'Archipel des Sept-Îles est situé à 4 km au large de la Côte de Granit rose, entre Perros-Guirec et Trégastel. Il est composé de 4 îles : Île Rouzic, Île Malban, Île Bono, Île aux Moines et Île Plate, et 2 gros rochers : les Costans et les Cerfs. Il abrite 27 espèces d'oiseaux nicheurs dont 15 espèces d'oiseaux marins ; un groupe d'une trentaine de phoques gris vit également en permanence sur cette réserve naturelle classée.

L'Île aux Moines est la seule île de l'archipel dont l'accès soit autorisé au public. Enez ar Breur ou Jentilez de son nom breton, s'étend sur un peu plus de neuf hectares. Selon la légende, Saint-Guirec y séjourna avant d'évangéliser le Trégor. Des moines s'y installèrent au XV^{ème} siècle ; ils n'y restèrent qu'un demi-siècle, mais lui laissèrent son nom. Le fort a été édifié en 1740, sous Louis XV par Siméon Garangeau, ingénieur en chef des fortifications de Saint-Malo et élève de Vauban,

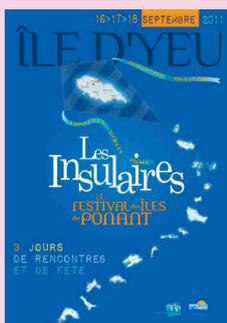


© Philippe Alès

dans le but d'arrêter les trafics de contrebande des pirates et afin d'éviter que des corsaires ennemis ne s'y installent. Une garnison y fut maintenue après la chute de l'Empire, avant d'être supprimée en 1873. Il est classé au titre des Monuments Historiques.

Bâti entre 1831 et 1835, son phare est démolé en 1944 par les Allemands puis reconstruit après la guerre en 1952. Mesurant une hauteur de 20 mètres (60 mètres au-dessus du niveau de la mer), par temps clair, sa portée peut atteindre 40 km. Il est l'un des derniers phares en mer à avoir été encore habité avant d'être automatisé en 2007.

Le Festival des Insulaires

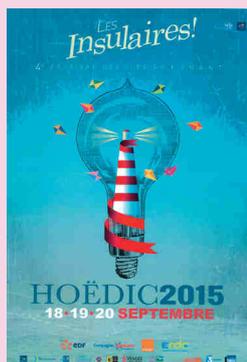


Depuis 2011, les îles du Ponant ont été notre « ailleurs ». En septembre 2020, ce sera à notre tour d'être l'« ailleurs » des îliens du Ponant. Accueillons-les comme ils ont su si bien le faire !

Pour proposer un hébergement (minimum 400 lits à atteindre).

Pour être bénévole (minimum 150 à atteindre)

Inscrivez-vous dès maintenant sur les listes disponibles en mairie.



Séance du 8 juillet 2019

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Laure Pédezert-Renaux, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle

Absents excusés : Martine Marion, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin

Martine Marion a donné pouvoir à Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, à Joël Bouf, Christophe Tattevin à Marie-Paule Bellégo

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 29 avril 2019.

Budget lotissement : décision modificative n°1

Le Maire indique au Conseil municipal que des ajustements de crédits sont nécessaires à l'intérieur des sections investissement et de fonctionnement du budget du lotissement afin de pouvoir équilibrer suite à une demande de rectification de la trésorerie, des révisions importantes et des prestations complémentaires non prévues au BP. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement : Dépenses		
Chapitre	BP 2019	Après DM n°1
Chapitre 001 Article 001	2 030 572,51 €	- 30,00 € (2 030 572,51 €)
Total Dépenses d'investissement 4 312 762,51 €		

Section d'investissement : Recettes		
Chapitre	BP 2019	Après DM n°1
Chapitre 16 Art. 16878	1 852 616,79 €	- 30,00 € (1 852 616,79 €)
Total Recettes d'investissement 4 312 762,51 €		

Section de fonctionnement : Dépenses		
Chapitre	BP 2019	Après DM n°1
Chapitre 011 Article 605	85 000,00 €	- 20 000,00 € (105 000,00 €)
Total Dépenses de fonctionnement 2 565 150,72 €		

Section de fonctionnement : Recettes		
Chapitre	BP 2019	Après DM n°1
Chapitre 70 Art. 7015	202 006,90 €	+ 20 000,00 € (222 006,90 €)
Total Recettes de fonctionnement 2 565 150,72 €		

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du Budget lotissement telle que présentée ci-dessus.

Budget principal : décision modificative n°1

Le Maire indique au Conseil municipal que des ajustements de crédits sont nécessaires à l'intérieur des sections investissement et de fonctionnement du budget du lotissement afin de pouvoir équilibrer suite à une demande de rectification de la trésorerie, des révisions importantes et des prestations complémentaires non prévues au BP. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement : Dépenses		
Chapitres	BP 2019	Après DM n°1
Chapitre 27 Art. 27638	1 852 616,79 €	- 30,00 € (1 852 616,79 €)
Chapitre 21 Art. 2111	1 40 000,00 €	+ 30,00 € (140 000,00 €)
Total Dépenses d'investissement 4 042 893,83 €		

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du Budget principal telle que présentée ci-dessus.

Résidence du Vieux Moulin : vente d'un lot

Le lot C d'une surface de 342m² est toujours en vente, Monsieur et Madame Roussée s'en sont portés acquéreurs. Le Maire souligne que les futurs acquéreurs ne sont pas primo-accédants, il convient donc de redélibérer sur le prix de vente de cette parcelle. Il demande au Conseil municipal d'attribuer la parcelle C 9992 d'une surface de 342m² au prix de 280,90 euros le m² à Monsieur et Madame Roussée et souligne que le dossier est confié à Maître Dugor à Auray.

Le Conseil municipal attribue la parcelle C 9992 d'une surface de 342m² au prix de 280,90 euros le m² à Monsieur et Madame Roussée.

Révision du règlement de publicité (RLP) : lancement de la procédure et définition des modalités de concertation

Le Maire indique que La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi ENE a modifié les dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. En effet, les RLP entrés en vigueur avant la publication de la loi ENE seront caducs à compter du 13 juillet 2020, s'ils ne sont pas révisés avant cette date.

Le règlement de la commune de l'Île-aux-Moines a été approuvé par arrêté du Maire le 3 août 2000. Tout en garantissant la liberté d'expression nécessaire au bon fonctionnement de l'activité économique, le RLP doit satisfaire des enjeux de protection du cadre de vie, de lutte contre la pollution visuelle, de mise en valeur du paysage et du patrimoine bâti ainsi que des enjeux énergétiques, notamment en réduisant la pollution lumineuse et la densité des dispositifs publicitaires. Il convient de définir les objectifs du RLP et de fixer les modalités de la concertation.

Le Conseil municipal décide :

- de prescrire la révision du RLP
- de définir les objectifs poursuivis par le RLP comme suit :
 - Adapter au contexte local les règles nationales en matière de publicité et d'enseignes prévues par le Code de l'environnement
 - Préserver le cadre de vie et la qualité des paysages
 - Réduire la pollution visuelle
 - Mettre en valeur le patrimoine
 - Renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale de l'Île-aux-Moines en préservant le patrimoine bâti et naturel
- de fixer les modalités de la concertation qui se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires au RLP de la façon suivante :
 - Un registre sera tenu à la disposition du public en Mairie afin qu'il puisse exprimer ses avis, observations sur le projet
 - Une information à différentes étapes de l'élaboration du RLP sera effectuée dans le bulletin municipal et sur le site de la commune
 - Une exposition publique sera mise en œuvre
 - Des présentations publiques suivies de débats seront organisées
- de confier la révision du RLP à un prestataire extérieur
- de solliciter toutes les aides extérieures permettant la réalisation des études nécessaires à la révision du RLP
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation du RLP.

Cession de la parcelle du Centre de secours à Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération

Le Maire indique au Conseil municipal qu'afin de clore l'opération de construction du nouveau centre de secours de l'île, il convient de formaliser les nouvelles limites de propriété entre la commune et l'EPCI. Il est entendu que la commune cède à titre gracieux l'assiette foncière sur laquelle GMVA a fait édifier les locaux mis à disposition du SDIS 56.

Ainsi il y a renonciation au droit d'accession sur les parcelles 1088 et 1086 et reconnaissance d'un droit de superficie par la commune au profit de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération avec une constitution de servitude sur la parcelle 1088 (fonds servant) au profit de la parcelle 1089 (fonds dominant).

La commune de l'Île-aux-Moines achète au prix de la construction, moyennant une participation de 96 200,20 € la partie du bâtiment affecté aux services techniques municipaux. Une servitude est constituée sur la parcelle 1088 (fonds servant) au profit de la parcelle 1089 (fonds dominant).

Le Maire indique que les frais seront à la charge de la commune de l'Île-aux-Moines et que la rédaction des actes est confiée à Maître Claire Dugor à Auray. Il précise que les crédits sont prévus au BP 2019.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : avis sur la proposition d'accord local sur la fixation du nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire

En vue de la recomposition des organes délibérants des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui entrera en vigueur à l'issue des élections municipales de mars 2020, il convient d'ores et déjà de déterminer le nombre de sièges et leur répartition au sein des conseils communautaires. Aussi, les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur la répartition des sièges au conseil communautaire dans le cadre d'un accord local.

Deux possibilités sont prévues pour déterminer le nombre et la répartition des sièges : une procédure de droit commun ou une procédure reposant sur un accord local.

La composition du Conseil communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) pourrait être fixée selon un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués. Il est envisagé de conclure, entre les communes de GMVA, un accord local fixant à 88 le nombre de sièges, répartis comme suit :

Nom de la commune	Nombre de sièges avec accord local
Vannes	26
Saint-Avé	5
Séné, Sarzeau, Theix-Noyal	4
Ploeren, Elven, Plescop, Arradon, Grand-Champs	3
Baden, Surzur, Saint-Nolff, Sulniac, Monterblanc, Plougoumelen	2
Le Bono, Treffléan, Meucon, Colpo, Arzon, Plaudren, Locmaria-Grand-Champs, Locqueltas, Saint-Gildas-de-Rhuys, La Trinité Surzur, Brandivy, Trédion, Le Tour-du-Parc, Larmor-Baden, Saint-Armel, Le Hézo, Île-aux-Moines, Île d'Arz	1
TOTAL	88

L'adoption de cet accord local repose sur une règle de majorité qualifiée : la moitié des conseils municipaux regroupant 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de la population. En absence de majorité qualifiée, c'est la procédure de droit commun qui serait appliquée. La répartition des sièges au conseil communautaire sera validée par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019.

Le Maire propose au Conseil municipal de valider ou d'invalider l'accord local qui fixerait à 88 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti tel qu'indiqué ci-dessus. Le Conseil municipal vote contre l'accord local proposé ci-dessus, et autorise le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette la présente délibération.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : avis sur le schéma de cohérence territoriale

Afin d'orienter le développement et l'aménagement du territoire de notre intercommunalité pour la prochaine décennie, tout en préservant notre environnement et notre cadre de vie, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a prescrit, par délibération du 28 septembre 2017, l'élaboration de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur l'ensemble du périmètre de notre intercommunalité. Le SCoT doit s'articuler avec les territoires voisins et avec les autres plans et programmes de l'État, de la Région, du Département et certaines politiques ciblées, notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions concernant notre secteur géographique. Le SCoT a été élaboré en collaboration étroite avec l'État, la Région Bretagne, le Département, le PNR, les chambres consulaires et les communes. Ont également été associés les partenaires institutionnels, les associations, les acteurs du territoire, les EPCI, communes et SCoT riverains, etc. Les principaux objectifs de cette procédure d'élaboration ont été les suivants :

- Proposer un projet de développement global et durable sur l'ensemble du périmètre incluant les territoires des anciens EPCI : Vannes Agglo, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys et la Communauté de Communes du Loc'h, et prenant notamment en compte le contexte démographique, pour prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière :
 - d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général
 - d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,
 - d'amélioration des performances énergétiques,
 - de développement des communications électroniques,
 - de mobilité et de développement de solutions alternatives à la voiture individuelle
- Adapter le mode de développement urbain aux nouveaux enjeux du Grenelle de l'environnement, notamment :
 - Le développement urbain maîtrisé, le renouvellement et la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
 - L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux
 - La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti

remarquables, la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville

- Organiser ce développement en cohérence avec les spécificités du territoire et notamment des relations terre/mer et est/ouest, dans un souci de préservation de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale qui fondent l'attractivité du territoire tout en intégrant la prévention des risques et l'adaptation au changement climatique, au travers de :
 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - La maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables
 - La préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
 - La prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature
- Créer les conditions du maintien du développement économique dans toutes ses composantes, intégrant l'élaboration d'un document d'aménagement artisanal et commercial
- Intégrer l'ensemble des dispositions législatives en vigueur et notamment les objectifs des lois « littoral », ENE, ALUR, ELAN et de transition énergétique.

Le projet de SCoT est composé :

- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC),
- d'un Rapport de Présentation comprenant : le diagnostic socio-économique et spatial, l'état initial de l'environnement, la justification des choix, l'articulation du projet avec la loi et les documents cadres de rang supérieur, l'analyse des incidences, notamment sur les sites Natura 2000, ainsi que les mesures environnementales et de suivi associées, le résumé non technique, les indicateurs de suivi.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et a pris acte de ce débat le 18 octobre 2018. Au regard des enjeux stratégiques de développement, d'aménagement, de protection et de valorisation de l'environnement mis en exergue par le diagnostic, les élus ont défini un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit de réels choix politiques de développement tout en maintenant les grands équilibres dans une logique de développement durable. Le PADD vise à anticiper et préparer le territoire aux évolutions futures, tant en termes d'accueil de population que d'adaptation aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique.

Le projet a pour objectif de préparer le territoire au cap des 200 000 habitants en 2035 dans un contexte d'attractivité naturelle, en permettant à chacun de naître, grandir, étudier, travailler et se loger. Il fixe comme ambitions la construction annuelle moyenne d'environ 1700 logements par an et la création de 600 emplois par an en moyenne. Le projet pose les bases :

- d'un renforcement de la cohésion du territoire et le confortement de celui-ci au bénéfice de tous,

- d'un territoire d'équilibre organisant les responsabilités de chacun tout en reconnaissant les complémentarités,
- d'un accompagnement des transitions sociales, économiques et environnementales.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) décline 33 objectifs pour mettre en œuvre le PADD. Ces objectifs s'articulent autour de deux principaux axes et 9 orientations :

- Organisation du développement pour une gestion économe et équilibrée du territoire
 - Assurer un développement équilibré et respectueux du territoire
 - Promouvoir une offre de logement équilibrée et un urbanisme durable
 - Organiser des mobilités durables
 - Renforcer la qualification de destination d'exception par la qualité des aménagements et des paysages
 - Traduire localement les dispositions de la loi Littoral
- Maintenir et développer les conditions de l'attractivité
 - Conforter les espaces agricoles et naturels au cœur du projet
 - Se donner les moyens d'une exemplarité environnementale et énergétique
 - Accompagner les évolutions démographiques et sociales par les équipements et services
 - Conforter l'attractivité économique au service de l'équilibre du territoire

Le DOO décline ainsi des mesures relatives :

D'une part aux grands équilibres relatifs à l'aménagement des espaces notamment :

- L'organisation de l'espace avec les 3 grandes entités que sont le Cœur d'agglomération, les landes de Lanvaux, le Golfe et ses îles organisées entre le pôle cœur d'agglomération, les pôles d'équilibre et les pôles de proximité.
- La modération de la consommation foncière avec environ 600 ha d'enveloppe foncière maximale autorisée dont 354 ha pour la vocation résidentielle, 118 ha pour la vocation économique, 25 ha pour la production d'énergie renouvelable, 60 hectares pour les projets de grands équipements et services notamment touristiques, 40 hectares pour les aménagements d'équipements, de services et d'espaces publics de proximité
- Les orientations pour une urbanisation économe en espace et en ressources naturelles : le SCoT fixe un développement prioritaire des centralités, les objectifs de densification, la part de production de logements sans s'étendre, les conditions d'urbanisation dans le cadre de la loi Littoral modifiée par la loi ELAN, etc.

D'autre part des orientations des politiques publiques d'aménagement : le SCoT fixe un objectif global de 20% à 30% de logement locatifs sociaux pour les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU ou amenées à l'être. Il pose les conditions d'implantation des activités économiques et commercial, de développement des infrastructures, des énergies renouvelables, de la protection de la Trame Verte et Bleue ou encore du développement des mobilités.

Enfin le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux sur le territoire.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, les Personnes Publiques Associées (État, Région Bretagne, Département, PNR,

chambres consulaires et communes...) sont consultées pour émettre un avis lequel sera joint au dossier soumis à enquête publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de SCOT arrêté.

Après avoir pris connaissance du document détaillant les mesures arrêtées, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de SCOT tel qu'arrêté par délibération du conseil communautaire du 25 Avril 2019, et autorise le Maire à signer tous documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération : avis sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2019-2024 (PPGDLSID)

La loi ALUR (Accès à un Logement et un Urbanisme Rénové) a rendu obligatoire, pour tout EPCI doté d'un PLH exécutoire, l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID). Elle porte sur la réforme de la gestion des demandes et des attributions de logement social dans le but de répondre aux enjeux actuels :

- Mettre en œuvre une politique intercommunale et partenariale de la gestion des demandes et des attributions ;
- Simplifier les démarches de demandeurs pour plus de lisibilité, de transparence et d'efficacité dans les processus d'attributions ;
- Instaurer un droit à l'information du public et des demandeurs de logement social.

L'objectif pour l'agglomération est de se doter d'un outil qui permette de consolider les règles et les processus communs notamment dans la gestion de la demande de logements locatifs sociaux pour garantir l'équité d'accès de chaque demandeur à l'ensemble du parc de logements sociaux du territoire et ainsi favoriser la mixité sociale.

La loi relative à l'égalité et la citoyenneté et celle portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « loi ELAN » sont venues parachever cette réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux.

Le PPGDLSID a été réalisé en collaboration avec les partenaires concernés par la gestion de la demande, l'information du demandeur et/ou l'attribution des logements locatifs sociaux. Un groupe de travail thématique ayant pour but l'élaboration du PPGDLSID a été mis en place dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement. Les partenaires membres du groupe de travail sont les suivants : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, le Préfet de Département et les services en charge du suivi (la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale), le Conseil départemental du Morbihan, les communes d'Arradon, Larmor-Baden, Locmaria-Grand-Champ, Monterblanc, Saint-Avé, Sarzeau, Sulniac, Vannes Golfe Habitat, Aiguillon Construction, Bretagne Sud Habitat, la Confédération Syndicale des Familles (CSF), l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC 56), Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV), Action Logement, l'ADIL, Le Creha Ouest gestionnaire du fichier partagé départemental, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Ce premier PPGDLSID définit, pour une durée de 6 ans, les orientations et actions destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. Les réflexions collégiales ont abouti

à la définition du projet du PPGDLSID 2019-2024 qui comprend deux parties :

- Le diagnostic qui analyse le parc de logement locatif social, la demande locative sociale et les attributions sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- Les mesures en matière de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs portant sur l'information délivrée au public et aux demandeurs, les modalités d'enregistrement et d'organisation de la gestion partagée, le service d'information et d'accueil du demandeur, l'organisation collective du traitement des demandes de ménages en difficulté, les demandes de mutations et le système de cotation de la demande.

Les principales mesures prévues dans le PPGDLSID sont déclinées ci-dessous :

- L'harmonisation de l'information délivrée au grand public et à tout demandeur de logement social à l'échelle de l'agglomération
- La qualification de l'offre de logements locatifs sociaux sur l'agglomération
- La création d'un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD) sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération via la construction d'un réseau partenarial. Le SIAD de l'agglomération aura pour objectifs d'informer le demandeur sur les démarches à accomplir, de l'orienter, de le conseiller et le cas échéant de l'accompagner dans ses démarches via trois niveaux d'accueil. Les communes volontaires peuvent s'engager sur le niveau 2 ou le niveau 3 selon les missions développées et précisées dans le projet de plan annexé à la délibération
- La mise en place de dispositifs en faveur des mutations du parc social : convention inter-bailleur, étude de mise en œuvre d'une bourse d'échange au logement, étude de faisabilité d'auto-réhabilitation accompagnée pour encourager les mutations
- L'étude de mise en place d'un système de cotation de la demande permettant de déterminer les critères et modalités de ce futur outil d'attribution, système rendu obligatoire sur l'agglomération d'ici fin 2021 par la loi ELAN.

Ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI, aux membres de la Conférence Intercommunale du Logement et au préfet de département. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci. Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs tel qu'il vous est présenté en détail dans le document joint en annexe, approuve l'engagement et la qualification de la commune au sein du réseau SIAD en tant que lieu d'accueil de niveau 3, et autorise le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : passation d'une convention pour la mutualisation de la fonction délégué à la protection des données et l'accompagnement pour la rédaction du registre des traitements dans le cadre du règlement général sur la protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il rend obligatoire la tenue d'un registre des traitements de données à caractère personnel, ainsi que la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD).

Ce DPD peut appartenir à la collectivité, être mutualisé avec d'autres collectivités ou relever de la prestation de service. Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) propose aux communes de son territoire que son gestionnaire de la donnée assure une prestation de DPD mutualisé. Il accompagnera les communes qui en auront fait le choix en sensibilisant leur personnel et en formant des référents afin qu'ils puissent rédiger le registre des traitements.

Le DPD mutualisé assurera également le rôle de point d'entrée auprès de la CNIL et auprès des personnes physiques qui souhaiteraient exercer leur droit sur les données à caractère personnel détenues par les communes. Il est précisé qu'il n'est pas prévu de contribution financière de la Commune pour la prestation proposée par GMVA.

Le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à cette démarche en conventionnant avec GMVA. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération la convention pour la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données et l'accompagnement pour la rédaction du registre des traitements.

Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération : avis sur le projet de plan de déplacements urbains

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de Vannes Agglo, avec la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys et La Communauté de Communes du Loc'h. Le périmètre territorial de l'agglomération a évolué, La révision du Schéma de Cohérence territorial s'est avérée nécessaire. Dans ce contexte, GMVA a lancé simultanément la révision de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'occasion du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017. Le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PDU par délibération du 25 avril 2019.

Le document se décline de la manière suivante :

- Évaluation des documents d'orientation précédemment en vigueur (PDU de Vannes agglo et Plan Global de Déplacements de la Communauté de Communes de la presqu'île de Rhuys)
- Une stratégie d'action pour le PDU 2020-2029
- Le plan d'actions du PDU pour cette période
- Les modalités de mise en œuvre du programme d'action (évaluation du coût des actions, maîtrise d'ouvrage, etc.)
- La synthèse de l'évaluation environnementale (qualité de l'air et niveaux de bruits)
- Une annexe accessibilité.

20 actions sont déclinées en 6 axes :

- 1) Engager une politique cyclable ambitieuse
- 2) Optimiser les transports collectifs urbains et interurbains
- 3) Encourager et poursuivre les actions en faveur de l'intermodalité
- 4) Mettre en place un plan de mobilité touristique à l'échelle du territoire
- 5) Communiquer sur les mobilités alternatives
- 6) S'engager dans l'innovation

Les conseils municipaux sont invités à prendre connaissance du projet et à émettre un avis et faire part d'éventuelles remarques dans un délai de 3 mois à réception du courrier de GMVA. Les avis seront annexés à l'enquête publique qui se déroulera après la consultation pour une durée d'un mois. Le conseil communautaire pourra alors se prononcer sur l'adoption définitive du PDU.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan de Déplacement Urbain tel qu'arrêté par délibération du conseil communautaire de GMVA du 25 Avril 2019 et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 24/05/2019

Les statuts de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) adoptés le 27 septembre 2018, détaillent les compétences exercées à titre obligatoire et les compétences exercées à titre optionnel et facultatif. Cette actualisation des statuts nécessite des transferts de charges entre les Communes et GMVA, soit par rétrocession de compétence, soit par prise de compétence. Une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est tenue le 24 mai sur les sujets suivants :

- Harmonisation natation, voile scolaire, transport scolaire pour la natation, le nautisme, les actions culturelles et les actions environnementales
- Rétrocession de compétences sur les communes de l'ex communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys
- Rétrocession de compétences sur les communes de l'ex communauté de communes du Loch
- Eau de baignade
- GEMA-transfert d'adhésion à des syndicats
- PI-gestion des digues

La CLECT est chargée d'évaluer les montants des charges transférées des communes vers l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à ses membres. Le rapport de la CLECT constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation.

La commune de l'Île aux Moines est concernée sur la question eau de baignade. Le montant des charges est de 1306 euros. Il sera déduit de l'attribution de compensation versée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, tel que présenté en annexe, et autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Participation de la commune au coût d'un stage BAFA

Le Maire indique qu'Edern Talhouarne a demandé par courrier une aide financière pour sa formation BAFA. Le coût d'un stage est de 549 €. Nous ne connaissons pas à ce jour le montant de la subvention de la CAF. Il remplit toutes les conditions d'éligibilité à savoir :

- être habitant de l'Île-aux-Moines
- être âgé de 17 ans révolus (jusqu'à 25 ans maximum) à l'inscription
- être scolarisé
- s'engager sur l'ensemble du parcours (théorie et pratique) en signant un contrat avec la commune (en associant les parents pour les mineurs) et faire ses stages au centre de loisirs de l'Île-aux-Moines, ainsi qu'un été en tant que titulaire BAFA
- suivre son stage d'approfondissement en 2019-2020 ; tant qu'il n'aura pas effectué cette dernière formation spécifique, il sera embauché en tant que stagiaire

- détenir une autorisation parentale pour les mineurs
- avoir un casier judiciaire n°3 vierge
- être à jour de ses vaccins obligatoires
- démontrer une motivation affirmée pour l'animation socioculturelle
- participer à la réunion d'information générale de préparation au sein du service jeunesse.

Le Conseil municipal approuve la participation de la commune aux frais de formation d'Edern Talhouarne dans la limite maximale de 50% soit 274,50 euros, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

La séance est levée à 19h50

Séance du 30 septembre 2019

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill Gildas Poulouin, Laure Pédezert-Renau, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle, Martine Marion, Danielle Feneux

Absents excusés : Joël Bouf, Danielle Feneux (point N°1) Régis Talhouarne (points n° 11, 12), Christophe Tattevin (points n° 10, 11, 12)

Joël Bouf a donné pouvoir à Hubert O'Neill

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 8 juillet 2019.

Rénovation du logement de Kergonan : plan de financement et sollicitation de subvention

L'optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux conduit à rationaliser le premier étage de la ferme du cromlech afin de le rendre fonctionnel : isolation, chauffage, électricité, distribution des pièces, peinture. L'ensemble des travaux d'aménagement est évalué à 42 027,25 euros HT.

Le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Honoraires	11 500,00 €
Travaux	30 527,25 €
Total	42 027,25 €

Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
OPER Îles du Ponant (Région)	16 810,90 €
Autofinancement	25 216,35 €
Total	42 027,25 €

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus ; autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter la subvention de la région dans le cadre de partenariat État Région Îles du Ponant, autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

Règlement de publicité (RLP) : prescription de la révision

Le Maire indique que La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi ENE a modifié les dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes.

Cette loi prévoit de nouvelles conditions et procédures pour l'élaboration ou la révision des règlements locaux de publicité et confère à l'EPCI compétent en matière de PLU ou, à défaut, à la commune, la compétence pour élaborer un RLP. En effet, les RLP entrés en vigueur avant la publication de la loi ENE seront caducs à compter du 13 juillet 2020, s'ils ne sont pas révisés avant cette date.

La commune de l'Île-aux-Moines, compte tenu de son évolution tant sur le plan urbanistique, que commercial et démographique, souhaite réviser son RLP afin de mettre en œuvre une nouvelle politique environnementale en matière de publicité extérieure. Le contexte actuel relatif à la réglementation de l'affichage publicitaire du territoire de la commune de l'Île-aux-Moines étant le suivant :

- Un RLP approuvé par arrêté du Maire le 3 août 2000 et en partie inadapté aux évolutions législatives, réglementaires et urbanistiques qui sera caduc en juillet 2020 ;
- La nécessité de préserver la commune d'implantations peu qualitatives compte tenu de son caractère insulaire ;
- Des activités économiques tournées vers le tourisme, mais pas seulement, et localisées principalement en centre-bourg et près du port.

Les objectifs du règlement local de publicité de la commune de l'Île-aux-Moines sont les suivants :

- Prise en compte de l'évolution législative et réglementaire notamment la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- Préservation de la qualité des paysages insulaires globalement peu impactés par la publicité extérieure ;
- Maintien d'un cadre très strict en matière de réglementation sur les enseignes pour préserver la qualité des paysages ;
- Maintien de l'interdiction relative des publicités et des pré-enseignes dans le site inscrit du Golfe du Morbihan.

Le Conseil municipal décide de prescrire la révision du RLP et de confier la révision du RLP à un prestataire extérieur, de définir les objectifs poursuivis par le RLP comme ci-dessus, de fixer les modalités de la concertation de la façon suivante (un registre mis à disposition en mairie afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP + une adresse e-mail mise à disposition afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP + une réunion publique de concertation afin d'informer la population et les professionnels sur le projet), et de charger le Maire de la conduite de la procédure et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document nécessaire à la réalisation du RLP.

La présente délibération sera notifiée aux autres personnes publiques associées et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Règlement de publicité (RLP) : débat sur les orientations

En préalable au débat sur les orientations du RLP, le Maire expose l'état d'avancement de la procédure de révision du RLP de l'Île-aux-Moines. Il est rappelé que le RLP est un instrument

de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Il s'agit notamment d'apporter, grâce au zonage du RLP, une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver. Le RLP comprend au moins un rapport de présentation, une partie réglementaire et des annexes.

Le Conseil municipal a prescrit la révision du RLP par délibération le 30 septembre 2019. Les objectifs poursuivis par la révision du RLP ont ainsi été définis :

- Prise en compte de l'évolution législative et réglementaire notamment la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- Préservation de la qualité des paysages insulaires globalement peu impactés par la publicité extérieure ;
- Maintien d'un cadre très strict en matière de réglementation sur les enseignes pour préserver la qualité des paysages ;
- Maintien de l'interdiction relative des publicités et des pré-enseignes dans le site inscrit du Golfe du Morbihan.

Cette délibération sera publiée, affichée et mention de cet affichage sera insérée dans la presse. Elle sera également notifiée aux personnes publiques associées.

Présentation des orientations du RLP

Le RLP est révisé conformément aux procédures la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU). Il ne comporte pas de projet d'aménagement et de développement durables (PADD) comme les PLU, mais le rapport de présentation du RLP « s'appuie sur un diagnostic, définit les orientations et objectifs de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale en matière de publicité extérieure, notamment de densité et d'harmonisation, et explique les choix retenus au regard de ces orientations et objectifs ». Autrement dit, il est fait référence à des orientations et objectifs en matière de publicité extérieure.

Dans le cadre de la révision d'un PLU, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU. Par analogie, il a été décidé d'organiser un débat sur les orientations générales du RLP.

Le Maire expose les orientations générales du projet de RLP. Afin de répondre aux objectifs qu'elle a définis dans le cadre de la révision du RLP cités ci avant, la commune de l'Île-aux-Moines s'est fixé les orientations suivantes :

- Orientation 1 : maintenir l'interdiction de toute publicité et pré-enseigne dans le site inscrit du Golfe du Morbihan qui couvre l'ensemble de l'agglomération de la commune
- Orientation 2 : interdire certaines implantations d'enseignes (sur toiture, sur les arbres, sur les auvents, etc.)
- Orientation 3 : limiter l'impact des enseignes lumineuses sur le paysage nocturne
- Orientation 4 : limiter le format des enseignes parallèles au mur
- Orientation 5 : limiter le nombre d'enseignes perpendiculaires au mur par façade et par activité ainsi que leur format et leur saillie

- Orientation 6 : réduire la place des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol
- Orientation 7 : encadrer les enseignes sur les clôtures
- Orientation 8 : renforcer la réglementation sur les enseignes temporaires

Après cet exposé, le Maire déclare le débat sur les orientations générales du RLP ouvert :

Les conseillers sont sensibles à la nécessité de baliser par une signalétique adaptée les activités îloises afin de répondre à l'interdiction de publicité en site inscrit. Ils ont approuvé les orientations proposées à la suite du diagnostic et se sont attachés à comprendre la différence entre enseignes et pré-enseignes. Ils ont trouvé inadaptée à notre île la matérialisation de l'agglomération par un panneau routier, considérant que ceci n'a pas de sens et pourrait être définie plus judicieusement par un plan porté à la connaissance de tous. Le Conseil a demandé des précisions concernant les dérogations accordées aux produits du terroir et sur les enseignes sur clôtures.

Suite aux questions de mise en conformité, le Maire précise que le travail de diagnostic permet d'escompter que la majorité des commerçants est d'ores et déjà en règle. Quant à ceux qui ne le sont pas, ils disposeraient d'un délai de 6 ans pour régulariser leur situation.

Le débat sur les orientations générales du RLP est épuisé à 18h30.

Au vu de ces éléments, le Maire ajoute que la tenue du débat sur les orientations générales du RLP sera formalisée par la présente délibération. Il propose, ensuite, à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du RLP.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité.

Résidence du Vieux Moulin : détermination des lots destinés à la primo-accession

Le Maire rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune et l'interdiction faite aux élus d'acquérir des biens publics. Il rappelle que certains lots seront réservés à la vente pour des primo-accédants remplissant des conditions définies par le Conseil municipal. Ces lots seront proposés à un prix inférieur au marché afin de permettre l'installation ou le maintien de jeunes ménages, et seront assortis d'une clause anti spéculative. Par une délibération en date du 10 août 2016, Le conseil municipal a désigné les lots n°1,2,5,8,9,12,13 pour des terrains « primo-accédant » et les 7 autres lots (n°3,4,6,7,10,11,14) seront proposés à la vente en lots libres.

Le Maire indique qu'une proposition d'acquisition en primo-accession a été reçue en Mairie pour le lot n°14 non déterminé ainsi. Il est donc proposé au Conseil municipal d'échanger la détermination des lots 13 et 14 afin de conclure cette vente et de poursuivre l'objectif de fixation d'une population permanente.

Le Conseil municipal adopte la détermination des lots « primo-accédant » et des lots libres sous compromis ou restants à la vente à compter de ce jour comme suit : les lots n°5,8,9,12,14 pour des terrains « primo-accédant » et les autres lots (n°6,7,10,11,13) seront proposés à la vente en lots libres, et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Demande exceptionnelle présentée par le Kin-ball Club Îlois

Le Maire rappelle que par une délibération en date du 25 mars 2019, le Conseil municipal a alloué au Kin-ball Club Îlois une subvention de 1 000 €.

La mairie a reçu une demande de subvention exceptionnelle en date du 29 août 2019 pour la participation d'Îlois à la coupe du monde qui aura lieu du 28/10 au 2/11 aux Ponts-de-Cé, et à un tournoi en entente avec la commune de Baden à Munich.

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 €, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération : rapport d'activités 2018

Le Maire indique au Conseil municipal que le Président de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a transmis aux communes membres le rapport d'activités 2018. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de Vannes Agglomération.

Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2018

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il fait obligation à la commune de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Morbihan Énergies : modification des statuts

Le Maire expose que par délibération en date du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification de ses statuts. L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat. Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Énergies.

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de Morbihan Énergies, charge e Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Énergies.

SIAEP : rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif, non collectif et eau potable

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est fait obligation à la commune de présenter à son assemblée délibérante des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif, non collectif et eau potable.

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif, non collectif et eau potable.

Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) : avis sur le projet de révision

Le Maire indique au Conseil municipal que le Préfet du Morbihan sollicite l'avis de la commune sur le projet de révision. Le projet de révision du SMVM du Golfe du Morbihan a été validé par

le comité de suivi le 11 juin 2019. Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de SMVM.

Entendu l'exposé d'Hubert O'Neill, le Conseil municipal regrette l'insuffisance de marge de manœuvre laissée aux communes pour conserver des usages qui ne sont pas contraires à la nécessaire préservation de notre environnement, « ayons plus de confiance en une gestion de père de famille » assurée depuis toujours par les élus locaux conscients des enjeux. Il émet un avis favorable, et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Décisions du maire prises par délégation

Informations du conseil municipal

- Décision n° 2019-03 : Travaux installation toilettes sèches Rudel par José le Sommer pour un montant de 2 738,40 € TTC
- Décision n° 2019-04 : Travaux d'élagage au Dreihen et à Beg er Men Du par Izenah création pour un montant de 4 670.40 € TTC
- Décision n° 2019-05 : Acquisition collection François de Beaulieu pour un montant de 9 000.00 € TTC
- Décision n° 2019-06 : Aménagement platelage type chemin des dunes à Kerbozec par Golfe Bois Création pour un montant de 1 870.56 € TTC
- Décision n° 2019-07 : réparation camion services techniques Garage Duclos pour un montant de 7 156.75 € TTC
- Décision n° 2019-08 : Acquisition 4 toiles et une tente chez Cabanon pour un montant de 17 327.84 € TTC
- Décision n° 2019-09 : Complément réfection chaussée après travaux du SIAEP par Eurovia pour un montant de 2 000.00 € TTC
- Décision n° 2019-10 : Affrètement Thalassa pour semaine du Golfe par Izenah croisières pour un montant de 2 738.40 € TTC
- Décision n° 2019-11 : Alimentation électrique du centre technique municipal pour un montant de 6 930.71 € TTC
- Décision n° 2019-12 : Élagage du bois de la Chèvre par Éric Jacob un montant de 2 496.00 € TTC
- Décision n° 2019-13 : Réparation levier de vitesse tracteur Massey pour un montant de 1 094.47 € TTC
- Décision n° 2019-14 : frais de notaires pour achat terrains consorts Court pour un montant de 1 745.99 € TTC
- Décision n° 2019-15 : Bornage lotissement Quarta pour un montant de 1 440.40 € TTC
- Décision n° 2019-16 : Hydrocurage et passage caméra lotissement par CEQ OUEST pour un montant de 1 609.20 € TTC
- Décision n° 2019-17 : Intervention Port-Miquel Kerlann Marine pour un montant de 7 823.28 € TTC
- Décision n° 2019-18 : Réfection cale du Trec'h Dominique ROBELET pour un montant de 1 440.40 € TTC

La séance est levée à 19h40.

Séance du 28 octobre 2019

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Laure Pédezert-Renaux, Catherine Le Roux, Christine Dufourmantelle pour les points n°3 et 4

Absents excusés : Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle pour les points n°1 et 2, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin
Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux, Régis

Talhouarne à Gildas Poulouin, Christophe Tattevin à Joël Bouf Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 septembre 2019.

Travaux des sites patrimoniaux du bois d'Amour et du cromlec'h attribution et autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour les travaux des sites patrimoniaux du bois d'Amour et du cromlec'h qui a été lancée sous forme de procédure adaptée et mise en ligne sur le site de Mégalis le 23 septembre 2019. À l'issue de la consultation, 2 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 18 octobre 2019 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 18 octobre 2019 à 13h. L'attribution a eu lieu en mairie le 24 octobre à 14h30 suite à l'analyse des offres faite par les ateliers Ar'TOPIA maître d'œuvre en charge de l'opération. L'entreprise qui a été retenue est la suivante :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1 : Espaces verts - Mobilier Maçonnerie	Golfe Bois Création	104 202,67 €
TOTAL		104 202,67 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, pour un montant global de 104 202.67 € HT (soit 125 043.20 € TTC) qui se décompose comme suit : bois d'Amour 72 653.95 € HT (87 184.74 €TTC), cromlec'h 31 548.72 € HT (37 858.46 € TTC), signer les éventuels avenants, et signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Passation de l'avenant n°17 au contrat d'association de l'école Saint-Joseph

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer la participation communale pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

7 élèves de classe maternelle X 1 385,84 €

15 élèves de classe élémentaire X 426,65 €

Soit un total de 16 100,63 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°17 à la convention du 20 novembre 2002.

Bretagne Sud Habitat : modification de garantie d'emprunt suite au réaménagement de prêt pour l'EHPAD

L'Office Public de l'Habitat du Morbihan Bretagne Sud Habitat, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la commune de l'Île-aux-Moines, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

• Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à

l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées". La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

• Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération. Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. À titre indicatif, le taux du Livret A au 26/06/2019 est de 0,75 % ;

• Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

• Article 4 :

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges. L'échéancier pose le terme du remboursement au 01/10/2046 au lieu du 01/10/2041.

Le Maire indique que ces modifications entraînent un allongement de 5 ans de la durée initiale du prêt et une modification du taux : de 1.75% (0.75 taux livret A +marge 1%) à 1.35% (0.75 % taux livret A+ marge 0.6 %). Il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'évolution de la garantie concernant le prêt de Bretagne sud habitat pour la construction de l'EHPAD.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'évolution de la garantie dans les conditions fixées ci-dessus.

La séance est levée à 18h56.

Séance du 9 décembre 2019

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Christine Dufourmantelle, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin

Absents excusés : Michèle Le Texier (arrive au point n°7), Laure Pédezert-Renaux, Catherine Le Roux.

Laure Pédezert-Renaux a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Catherine Le Roux a donné pouvoir à Martine Marion Marie-Paule Bellégo est élue secrétaire de séance. Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 28 octobre 2019.

Autorisation des dépenses d'investissement du budget primitif 2020 : budget principal

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

INVESTISSEMENT : Dépenses				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2019)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2020)
20	Immobilisations incorporelles	99 000 €	24 750 €	24 750 €
21	Immobilisations corporelles	699 591.91 €	174 897.97 €	174 897.97 €
23	Immobilisations en cours	994 254.88 €	248 563.72 €	248 563.72 €
TOTAL		1 792 846.79 €	448 211.69 €	448 211.69 €

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2019 aux chapitres 20,21 et 23 étaient de 1 792 846.79 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 448 211.69 € ;

Considérant la nécessité de procéder dès le 1^{er} janvier 2020 aux paiements des opérations programmées, Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 448 211.69 €, ventilé comme ci-dessus.

Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2020 : budget mer ports communaux et activités maritimes

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget Mer ports communaux et activités maritimes 2019 aux chapitres 20, 21 et 23 étaient de 70 000 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 17 500 € ;

INVESTISSEMENT : Dépenses				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2019)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2020)
20	Immobilisations incorporelles	31 000 €	7 750 €	7 750 €
21	Immobilisations corporelles	12 000 €	3 000 €	3 000 €
23	Immobilisations en cours	27 000 €	6 750 €	6 750 €
TOTAL		70 000 €	17 500 €	17 500 €

Considérant la nécessité de procéder dès le 1^{er} janvier 2020 aux paiements des opérations programmées, Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 17 500 €, ventilé comme ci-dessus.

OGEC : aide à caractère social pour l'année 2019-2020

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Considérant le coût du repas suivant :

Coût	Montant TTC
Prix achat	4.16 €
Coût du personnel	3.96 €
Électricité	0.56 €
Eau	0.11 €
TOTAL	79 €

Le Conseil municipal fixe le montant de l'aide sociale pour la cantine comme suit : 5,34 € par repas servi déduction faite de la participation des parents. Les fonds seront débloqués en 3 versements : fin du premier trimestre 3 000.00 euros TTC, fin du deuxième trimestre 3 000.00 euros TTC et le solde en juillet sur présentation de justificatifs des repas servis.

Programme voirie 2018 : avenant en plus-value au marché de travaux

Il est rappelé que par délibération du 19 février 2018, le Conseil municipal attribuait les marchés de travaux relatifs au programme voirie 2018 et autorisait le Maire à les signer. Le marché a été attribué à l'entreprise Eurovia Bretagne pour un montant HT de 331 689,70 euros.

Le Maire explique que des modifications sont nécessaires en ce qui concerne les travaux de voirie et du réseau eaux pluviales aux abords de la rue du Presbytère. Le coût induit s'élève à 12 610.50 euros HT, portant le montant HT du marché à 344 300,20 euros.

Le présent marché se trouve ainsi modifié :

Marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Montant de la décision à prendre HT	Nouveau montant du marché HT
Programme voirie 2018	Euro via Bretagne	331 689.70 €	+ 12 610.50 € (3,8%)	344 300.20 €

Le Conseil municipal approuve la passation de l'avenant ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant à le signer.

Accessibilité des bâtiments communaux : plan de financement et sollicitation de subvention

Le Maire explique au Conseil municipal que des travaux sont obligatoires pour répondre à l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) : « Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics ».

Après avoir fait un diagnostic, un devis a été réalisé par la société Breizh Access solution.

Le Maire propose donc au Conseil municipal le Plan de Financement suivant :

Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Travaux (fourniture + pose)	4 906.00 €
Total	4 906.00 €

Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
Conseil départemental	2 453.00 €
Autofinancement	2 453.00 €
Total	4 906.00 €

Le Conseil municipal adopte le Plan de Financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Règlement Local De Publicité : arrêt du projet et bilan

Considérant que les modalités de la concertation ont été réalisées, à savoir :

- Un registre mis à disposition en mairie afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP ;
- Une adresse e-mail mise à disposition afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP ;
- Une réunion publique de concertation afin d'informer la population et les professionnels sur le projet.

Considérant que le projet de RLP est prêt à être arrêté, le Conseil municipal décide de tirer le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération, d'arrêter le projet de RLP tel qu'il est annexé à la présente délibération, indique que le projet de RLP arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées, indique que le projet de RLP arrêté sera transmis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Échange de parcelles rue du Gazolven

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal de l'utilité de procéder à un échange de terrains sans soulte entre la commune et Monsieur et Madame Calligaris. Aujourd'hui ils n'ont pas la pleine jouissance de leur terrain car une partie de celui-ci empiète sur la voie publique.

Ils proposent donc à la commune de procéder à un échange afin de leur permettre de réaliser une clôture rectiligne.

Surface cadastrale cédée par Monsieur et Madame Calligaris : 12 ca, surface cédée par la commune de l'Île-aux-Moines : 5 ca. Le Conseil municipal décide de prendre en charge les frais de géomètre, autorise le Maire à procéder à un échange sans soulte, et précise que les frais de Notaire seront à la charge de Monsieur et Madame Calligaris.

Recensement : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en année, le Conseil municipal décide de créer deux emplois de contractuels du 6 janvier au 18 février (avec interruption du 11 au 15 janvier) pour deux agents recenseurs, et opte pour une rémunération en référence à l'indice majoré 327 d'adjoint administratif échelon 1 sur la base d'un temps complet 35h semaine du 6 au 10 janvier (formation et journées de repérage) et du 16 janvier au 18 février.

Révision des loyers des locatifs communaux de la résidence du Vieux Moulin

Le Maire indique que Bretagne Sud Habitat a sollicité une délibération du Conseil municipal sur les loyers à pratiquer pour les locatifs sociaux de la résidence du Vieux Moulin. Les baux sont révisés une fois par an au 1^{er} janvier et l'augmentation se fait dans la limite de l'Indice de Révision des Loyers (IRL). Il autoriserait une revalorisation des loyers de 1.53 %. Le Conseil municipal décide d'augmenter les loyers des locatifs de la résidence du Vieux Moulin de 0.5 % pour 2020.

Modification du tableau des effectifs au 27/11/2019

Service	Cadre d'emplois / Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Police	Gardien brigadier de police municipale	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé	1

Le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs à compter du 27/11/2019.

Décisions du maire prises par délégation

- Fourniture et pose de chicanes en bois à Kerno et Salzen par Golfe Bois Création pour un montant de 1 907.04 € TTC
- Location ponton feu d'artifice à l'huîtrière de Port-Blanc pour un montant de 1 440.00 € TTC
- Réparation tracteur Le Normand pour un montant de 1 301.15 € TTC
- Fanions, pochettes, autocollants Laly communication pour un montant de 2 821.20 € TTC
- Drapeaux, oriflammes, panneau Laly communication pour un montant de 2 186.40 € TTC
- Journée d'élagage Castel er Guivr JACOB pour un montant de 1 824.00 € TTC
- 5 Journées d'élagage Castel er Guivr JACOB pour un montant de 7 128.00 € TTC
- Location tente festival des Insulaires pour un montant de 1 200.00 € TTC
- Pompes et évacuation des eaux usées 2018 K. Guillevic pour un montant de 3 600.00 € TTC
- Marquage au sol parking la dalle SMAC pour un montant de 5 077.69 € TTC
- Travaux d'étanchéité parking la dalle SMAC pour un montant de 24 000.00 € TTC

La séance est levée à 19h13.

Doléances et Suggestions

Le chemin côtier de Brouël facilite l'accès aux plages, mais aussi les feux de camps nocturnes. Mettre un panneau danger ? Multiplier les rondes des gendarmes ?

Les rondes des gendarmes, déjà beaucoup plus nombreuses au cours de l'été 2019, sont une priorité qu'ils doivent négocier avec les appels d'urgence et leurs rotations de repos. Et si l'on invitait les parents à jouer leur rôle ?

L'entassement des algues sur la grande plage provoque des odeurs nauséabondes, du liquide de fermentation se déverse dans la mer, des eaux noirâtres stagnent aux alentours, des déchets divers s'y agglutinent... Un ramassage au fur et à mesure serait-il possible ?

Nous avons un problème d'élimination des algues une fois regroupées. L'entassement n'est pas une solution..., nous essaierons d'y apporter un remède. Ceci étant le ramassage des algues sur les plages devient un débat écologique...

Sur les plages il n'y a pas que des baigneurs ! On y croise aussi parfois des rats. Pourrait-on supprimer les poubelles de plage ? Et pourrait-on afficher des avis, y compris sur les vedettes de passage, incitant les promeneurs à remporter leurs déchets sur le continent ?

Nous sommes en négociation pour un nouveau contrat de dératissage. L'idée de suppression des poubelles peut-être une solution, mais la responsabilisation du retour des déchets est effectivement à promouvoir.



Les dimanches et jours fériés de très grande affluence, les toilettes du port manquent vite de papier toilette.

Chacun reconnaît la grande propreté des toilettes communales et c'est au prix de passages réguliers. Le problème des dimanches et jours fériés sera vu avec la capitainerie.



État des routes : de la baie du Guéric jusqu'à la pointe de Brouël, la route très dégradée (ornières, trous, absence de revêtement par endroits) présente un vrai danger aussi bien pour les piétons que les cyclistes, et nuit à l'image de l'île.

La municipalité est consciente de l'état des routes et a entamé, depuis 2014, une campagne de rénovation établie à partir d'un état des lieux qui fait référence. Tous les travaux entrepris y font référence.

Mercredi 7 août, l'île n'était pas loin de couler : sur la place du Ru Vraz envahie de vélos entassés, on se serait cru place Tian'anmen, 4 bateaux de passage en fonction, 4 rangs de bateaux au ponton... Ne faut-il pas songer à un minimum de régulation de l'affluence sur l'île ?

Pour certains d'entre nous, Tian'anmen évoque des images violentes que l'on n'aimerait pas revoir... La régulation appelée de nos vœux est plus facile à décréter qu'à réaliser... sur le métier remettons notre ouvrage !

Tal er Velin : peut-on éradiquer les chats sauvages qui prolifèrent ?

Opération de stérilisation en cours. Merci aux habitants de ne pas favoriser cette prolifération en nourrissant ces petits chats si mignons.



Week-end cinéma : place de la mairie, les poubelles débordaient de déchets, c'est dommage pour l'image de l'île

Que doit-on faire ? Adopter la politique de la suppression des poubelles ? Ah ! Si chacun remportait ses déchets !

Félicitations à Anne-Cécile et à ses animateurs pour leur superbe travail. Les activités du centre de loisirs sont top ! Félicitations pour le sentier côtier qui contourne le Nioul et permet d'être au plus près de la mer. C'est une vraie merveille. Bravo à ceux qui l'ont réalisé, sécurisé, et merci à la municipalité et aux employés municipaux pour tout ce qui sert à embellir l'île d'année en année.

L'habitude étant davantage de souligner tous les trains qui n'arrivent pas à l'heure, un grand merci pour ces compliments.

Petit quizz du tri sélectif sur l'Île-aux-Moines

Chaque communauté d'agglomération a (encore) ses règles de tri *, mais du fait de notre insularité cela se complique encore un peu et les instructions peuvent être différentes. Nous vous proposons donc ce petit quizz qui vous permettra une petite révision, en attirant toutefois votre attention sur la non pérennité des consignes de tri. Elles changent souvent, vous pouvez les trouver en mairie et à la déchetterie ou consulter ce site www.consignesdetri.fr

** D'ici 2022, le gouvernement espère qu'elles seront unifiées..... et nous encore plus !*

Dans un SAC JAUNE je peux y mettre

- 1) Une barquette en polystyrène de repas préparéVrai / Faux
- 2) Une feuille ou un emballage aluVrai / Faux
- 3) Une assiette en carton utilisée ou nonVrai / Faux
- 4) Un flacon d'eau de javelVrai / Faux
- 5) Une bouteille de White SpiritVrai / Faux
- 6) Un pot de crème ou de yaourtVrai / Faux
- 7) La capsule métallique du pot de yaourtVrai / Faux
- 8) L'emballage alu d'une plaquette de beurreVrai / Faux
- 9) Un stick à lèvres en plastiqueVrai / Faux
- 10) Un tube de sauce tomate en métalVrai / Faux
- 11) Un papier de boucherie.....Vrai / Faux
- 12) L'emballage interne d'un paquet de céréalesVrai / Faux
- 13) Un papier de pâtisserieVrai / Faux
- 14) Une boîte fromage en bois.....Vrai / Faux
- 15) Une boîte de sardines en conserveVrai / Faux
- 16) Un stylo à bille ou feutreVrai / Faux
- 17) Un tube de cirage en métal.....Vrai / Faux
- 18) Un filet à pomme de terre.....Vrai / Faux
- 19) Un bouchon en liègeVrai / Faux
- 20) Un tee-shirt usagé.....Vrai / Faux

Dans une POUBELLE JAUNE, je peux y mettre

- 21) Un carton.....Vrai / Faux
- 22) Un carton plié.....Vrai / Faux
- 23) Une cartonnetteVrai / Faux
- 24) Une canette métal.....Vrai / Faux
- 25) Une bouteille d'eauVrai / Faux

Consignes de tri

- 26) Il faut rincer les emballages avant de les mettre dans le sac jaune Vrai / Faux
- 27) Les bouteilles d'eau doivent être écrasées verticalement..... Vrai / Faux
- 28) Les bouteilles d'eau doivent être écrasées horizontalement Vrai / Faux
- 29) On peut imbriquer les emballages les uns dans les autres Vrai / Faux
- 30) Il faut enlever les bouchons des bouteilles plastiques Vrai / Faux
- 31) Il faut enlever les bouchons des bouteilles en verre Vrai / Faux
- 32) On peut jeter une vitre cassée, un verre à boire ou de la vaisselle cassée dans le conteneur à bouteilles Vrai / Faux

LES LOGOS DU TRI



Point vert. Ce logo, ne signifie en aucun cas qu'un emballage est recyclable. Il indique que l'entreprise qui le fabrique contribue au financement du système de collecte sélective et de recyclage.



Le ruban de Möbius. Ce logo indique que cet emballage est techniquement recyclable, mais pas forcément pris en charge par le centre de tri proche de chez vous. Si vous avez un doute, jetez-le avec vos déchets ménagers.



Ce logo indique que le produit ou son emballage est recyclable et qu'il doit être trié.

Direct dans un sac jaune, ou porté en déchetterie ou point de collecte.



En route pour la déchetterie, le déchet qui porte ce logo ne doit pas être déposé dans une poubelle classique.



Ce logo, en général sous la bouteille, précise la matière qui constitue l'emballage. Les plus courants sont les plastiques (1 à 7) ici le PET ou PETE.

- 1 - est le chiffre le plus répandu, mais... le plastique peut dégager des substances nocives si vous y êtes exposé très régulièrement. Il est donc déconseillé de réutiliser une bouteille plastique marquée 1.

- 2,4, 5 - les meilleurs choix. Ces bouteilles plastiques ne représentent aucun danger tant au niveau de la consommation que du recyclage. La catégorie 5 est réservée aux bouteilles de sirop plastiques et aux yaourts à boire

- 3, 6, 7 - attention danger ! Ils sont utilisés pour les bouteilles non alimentaires (3), des accessoires de bureaux ou des jouets (6), des produits industriels (7). Il est donc déconseillé de stocker de l'eau dans ces plastiques.

